

Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture,  
des Médias et des Droits des femmes du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2022–2023

---

25 OCTOBRE 2022

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 25 OCTOBRE 2022 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes (article 82 du règlement)</b>	<b>5</b>
1.1	Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Action de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l’actuelle crise migratoire et respect des droits de l’enfant».....	5
1.2	Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Offre de stages à l’approche des vacances de la Toussaint» .....	6
1.3	Question de M. André Antoine, intitulée «Premiers résultats et critères de sélection du Plan “Cigogne +5 200”» .....	8
1.4	Question de M. Jori Dupont, intitulée «Deux fois plus de candidatures que d’offres dans le cadre de l’appel à projets du Plan “Équilibre”» .....	8
1.5	Question de Mme Nicole Bomele Nketo, intitulée «Fonds de lutte contre les assuétudes» .....	12
1.6	Question de Mme Véronique Durenne, intitulée «Inégalités sociales de santé chez les enfants» .....	14
1.7	Question de Mme Françoise Mathieux, intitulée «Concept “Pay what you can” au théâtre» .....	17
1.8	Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Journée pour l’élimination de la pauvreté – point sur les leviers dont dispose la Fédération Wallonie-Bruxelles» .....	17
1.9	Question de M. André Antoine, intitulée «Développement de l’art urbain».....	20
1.10	Question de M. Matteo Segers, intitulée «Statut d’artiste et bourse “rebond”».....	22
1.11	Question de M. André Antoine, intitulée «Indexations des enveloppes d’investissements culturels – exemple du Théâtre Jean Vilar» .....	26
1.12	Question de M. André Antoine, intitulée «Avenir du Théâtre La Valette à Ittre à nouveau menacé» .....	28
1.13	Question de M. Matteo Segers, intitulée «Arts du spectacle face à la crise énergétique».....	30

- 1.14 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Contacts et dialogues avec le secteur culturel – point sur le calendrier des aides, l’accessibilité de l’information et l’accompagnement prévu» ..... 30
- 1.15 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Achats groupés d’énergie par les opérateurs culturels» ..... 30
- 1.16 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Suivi de la valorisation des langues régionales endogènes en Fédération Wallonie-Bruxelles» ..... 35
- 1.17 Question de Mme Véronique Durenne, intitulée «Lutte contre le sexisme dans la publicité» ..... 38
- 1.18 Question de Mme Véronique Durenne, intitulée «Place des femmes dans le secteur des jeux vidéo» ..... 39
- 1.19 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Suspension des médias Russia Today et Sputnik et protection des journalistes russes et belges» ..... 41
- 1.20 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Chiffres d’audience du Centre d’information sur les médias (CIM) et revendications des éditeurs de la presse écrite» ..... 43
- 1.21 Question de M. Benoît Dispa, intitulée «Futur contrat de gestion de la RTBF et sauvegarde de la presse écrite» ..... 43
- 1.22 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Éventuel rapprochement de la régie publicitaire de la RTBF avec d’autres acteurs» ..... 48
- 1.23 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Kidfluencers dans la promotion de la malbouffe» ..... 50
- 1.24 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Rapport du Conseil supérieur de la santé (CSS) sur la publicité pour la malbouffe» ... 50
- 1.25 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Création d’un nouveau département à la RTBF en vue de valoriser ses programmes à l’international» ..... 54
- 1.26 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Traitement médiatique des identités des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers, intersexes, asexuelles et plus (LGBTQIA+)» ..... 55
- 1.27 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Les Grignoux face à la flambée des coûts énergétiques» ..... 57

- 1.28 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Bilan 2021 du Conseil supérieur de l’audiovisuel (CSA) relatif au contrôle des médias de proximité» .....59
- 1.29 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Contrôle annuel des médias de proximité par le CSA» .....59
- 1.30 Question de M. André Antoine, intitulée «Perturbations attendues dans la distribution des quotidiens et périodiques en milieu rural à la suite de la réduction de 50 millions d’euros de la subvention pour la distribution postale» .....62
- 1.31 Question de Mme Françoise Mathieux, intitulée «European university film award (EUFA) et rayonnement de la culture cinématographique de la Fédération Wallonie-Bruxelles chez les étudiants».....64
- 1.32 Question de M. Benoît Dispa, intitulée «Suppression d’une chronique humoristique par la RTBF» .....66
- 1.33 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Contribution des géants du web à la production audiovisuelle en Communauté française» .....67
- 1.34 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Lutte contre les mutilations génitales féminines» .....70
- 1.35 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Outils de gender mainstreaming» .....72
- 1.36 Question de Mme Hélène Ryckmans, intitulée «Parité dans les festivals et autres milieux artistiques» .....74
- 1.37 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Lutte contre les agressions sexuelles sur les lieux festifs» .....77

## 2 Ordre des travaux

**Présidence de Mme Fadila Laanan, vice-présidente.**

– *L’heure des questions et interpellations commence à 10h05.*

**Mme la présidente.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

**1 Questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes (article 82 du règlement)**

**1.1 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Action de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l’actuelle crise migratoire et respect des droits de l’enfant»**

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – L’accueil des réfugiés et des migrants est géré de manière toujours plus inacceptable. Depuis quelques semaines, des enfants, des adolescents et des familles entières se retrouvent à dormir dehors, car l’hébergement organisé par les gouvernements ne suffit pas. Face à cet échec de l’État, des associations sont appelées à la rescousse, mais elles sont débordées. Le nombre de migrants, en particulier des Afghans fuyant le régime taliban, augmente. Les capacités d’accueil doivent donc croître également.

De son côté, le Délégué général aux droits de l’enfant (DGDE) a envoyé un communiqué de presse pour rappeler que l’accueil est un droit pour les enfants et pour toute personne demandant à bénéficier de la protection internationale de notre pays. Depuis plusieurs mois, le DGDE signale aussi le manque d’accueil structurel des mineurs non accompagnés. La police en arrive à déloger des jeunes qui passent la nuit dans des tentes en carton, parce que les mineurs n’ont pas à dormir dans la rue, mais elle ne leur propose aucune solution de relogement. La situation actuelle va clairement à l’encontre de la Convention internationale des droits de l’enfant (CIDE).

Madame la Ministre, en tant que responsable de la coordination de la politique du gouvernement relative aux droits de l’enfant, avez-vous pris connaissance de cette situation? Avez-vous contacté le gouvernement fédéral pour faire respecter les droits de l’enfant?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Les conditions d’accueil auxquelles sont confrontés les enfants migrants, parfois très jeunes, sont fort préoccupantes. Les enfants sont des êtres vulnérables qui doivent faire l’objet d’une attention particulière; c’est tout le sens de la CIDE. D’ailleurs, le Comité des droits de l’enfant de l’Organisation des Nations unies (ONU), dans ses récentes observations finales sur le respect des droits de l’enfant en Belgique, constate avec une vive inquiétude que le principe de l’intérêt supérieur de l’enfant n’est pas dûment pris en compte dans le contexte des procédures d’asile.

Le Comité demande instamment à la Belgique de redoubler d'efforts pour que ce principe soit interprété et appliqué uniformément dans les décisions qui concernent les enfants migrants et réfugiés.

Madame la Députée, je partage votre indignation face à la gestion de cette crise, qui n'est pas une crise migratoire, mais bien une crise de l'accueil. La secrétaire d'État à l'Asile et la Migration doit tout mettre en œuvre pour qu'aucun enfant ne soit amené à dormir dans la rue.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Madame la Ministre, vous êtes chargée de la coordination des politiques relatives au respect des droits de l'enfant, mais je ne suis pas sûre d'avoir saisi l'étendue de vos efforts à cet égard. Certes, une part des responsabilités incombe à la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, mais le DGDE estime que les mesures qui ont été communiquées sont totalement insuffisantes. Je vous invite donc, en votre qualité de ministre de l'Enfance, à intervenir auprès du gouvernement fédéral dans le cadre de vos compétences.

### ***1.2 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Offre de stages à l'approche des vacances de la Toussaint»***

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – En ce début de vacances scolaires, la question des stages proposés aux enfants se pose concrètement pour la première fois depuis la réforme des rythmes scolaires. Pour les organisateurs de stages, cette réforme implique en effet une réorganisation importante pour qu'ils puissent proposer une offre qui couvre les deux semaines de vacances.

En outre, à cause de la crise de l'énergie, les clubs sportifs, les plaines de jeux et tous les acteurs extrascolaires qui organisent ces stages font face à des choix difficiles. Certains ont déjà annulé les stages prévus, d'autres prévoient d'augmenter les prix demandés. Des inquiétudes se dessinent donc quant à l'offre de stages et à leur accessibilité.

Or, garantir une offre de stages suffisante à un prix abordable répond à deux problématiques: offrir une possibilité de garde aux parents qui travaillent pendant que leurs enfants sont en congé et offrir aux jeunes l'accès à une socialisation et à des activités différentes de celles qu'ils vivent au quotidien, à l'école ou à la maison. En outre, ces stages permettent à des jeunes de découvrir des sports. Ils constituent une porte d'entrée vers une pratique sportive, culturelle ou créative régulière.

Dans ce contexte, quels retours d'information avez-vous, Madame la Ministre, de la part des acteurs extrascolaires qui organisent des stages en Wallonie et à Bruxelles? Ont-ils eu le temps de s'adapter aux nouveaux rythmes scolaires? Le nombre d'animateurs et l'offre de stages seront-ils suffisants lors des deux semaines à venir et pour les prochaines périodes de vacances scolaires? Pouvez-vous garantir que cette offre sera accessible au plus grand nombre et que la hausse des

frais d'inscription ne constituera pas un frein? Que faites-vous pour vous en assurer? Prévoyez-vous des initiatives concrètes en la matière?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, la première période de vacances scolaires s'inscrivant dans les nouveaux rythmes annuels, plus respectueux des besoins des enfants, a débuté ce lundi 24 octobre. Les avis recueillis sur le terrain sont très positifs concernant l'offre d'activités accessibles durant ces vacances. Les différentes mesures d'accompagnement spécifiques destinées à soutenir les opérateurs de l'accueil temps libre (ATL) et à élargir l'offre d'activités ont clairement porté leurs fruits. De très nombreux opérateurs qui organisaient déjà une semaine d'activités lors des vacances d'automne proposent dès cette première période des activités qui s'étalent sur les deux semaines afin de répondre à la forte demande des familles.

De nombreuses écoles de devoirs ont également confirmé leur souhait de bénéficier de l'augmentation de leur forfait pour organiser un accueil lors des périodes de congés allongés d'automne et de détente.

Du côté des centres de vacances, 440 activités d'automne ont été déclarées auprès de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). C'est bien plus que ce à quoi l'ONE s'attendait.

De plus, l'appel à la création de partenariats Automne-Détente (PAD), dont le mécanisme a été présenté dans cette commission au moment du lancement du dispositif, a été très bien reçu sur le terrain puisque 60 projets mixtes ont été introduits pour cet automne. De nombreux opérateurs ont communiqué à l'ONE leur volonté d'intégrer le dispositif PAD pour les prochaines vacances de détente, en 2023. Le nombre de partenariats sera donc bien plus important pour le congé de détente et l'engouement continuera sans doute à aller *crescendo* au cours de l'année.

J'ajoute encore que presque tous les opérateurs extrascolaires de type 2 ont également répondu à la nouvelle demande d'élargissement de l'offre d'accueil et organisent des activités durant toute la période des vacances d'automne.

Ces constats sont très positifs et montrent que la dynamique est en route, au bénéfice évidemment des enfants et des familles.

L'augmentation des enveloppes de subvention des opérateurs, le financement des partenariats, ainsi que les aides forfaitaires pour l'énergie qui seront versées à tous ces acteurs dans les prochaines semaines garantissent concrètement l'accessibilité financière des activités aux enfants et aux familles.

Enfin, dans cette même perspective d'accessibilité, la mutualisation des locaux et la mise à disposition des bâtiments scolaires apparaissent comme des évidences. C'est d'ailleurs une demande très claire que j'ai inscrite dans le plan ambitieux

du gouvernement pour les bâtiments scolaires porté par mon collègue Frédéric Daerden.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Madame la Ministre, je n’ai pas reçu les mêmes informations que vous. Certaines personnes doivent payer 200 euros pour une semaine de stage, ce qui peut sembler élevé étant donné les difficultés économiques auxquelles les familles sont confrontées. Par ailleurs, des communes, citées dans la presse, expliquent leurs difficultés à trouver des animateurs à cause de la différence entre les rythmes scolaires et les rythmes de l’enseignement supérieur. Elles devraient avoir les moyens de subventionner des ASBL pour engager des encadrants professionnels afin de combler ce manque et de faire face à l’augmentation des coûts sans que les parents en soient victimes. La réflexion aurait dû être menée au moment de l’instauration des nouveaux rythmes scolaires. Nous continuerons à vous faire part des divers problèmes à ce sujet et nous espérons que vous vous pencherez un peu plus sur la question.

**1.3 Question de M. André Antoine, intitulée «Premiers résultats et critères de sélection du Plan “Cigogne +5 200”»**

**1.4 Question de M. Jori Dupont, intitulée «Deux fois plus de candidatures que d’offres dans le cadre de l’appel à projets du Plan “Équilibre”»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**M. André Antoine (Les Engagés).** – Madame la Ministre, mes questions portent sur un thème majeur de la présente législature, à savoir la création de nouvelles places de crèches dans le cadre du Plan «Cigogne +5 200». Au début de l’année, avec votre collègue du gouvernement wallon, Mme De Bue, vous avez annoncé ce plan visant à créer 5 200 nouvelles places en crèches, dont 3 143 en Wallonie, d’ici 2026. Sur ces 3 143 places qui seront subventionnées par la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, 1 750 le seront par le biais du Plan de relance européen dans 39 communes sélectionnées selon des critères objectifs. Les 1 386 autres places subventionnées par les deux niveaux de pouvoir pourront être créées dans toutes les communes wallonnes, dont 347 dans les 27 communes du Brabant wallon.

Toutes les demandes devaient vous parvenir le 30 septembre. Ce délai a, semble-t-il, été prolongé jusqu’au 15 octobre pour la Wallonie et, si je suis bien informé, au 30 octobre pour Bruxelles. Madame la Ministre, comment expliquez-vous cette différence de dates? Pourriez-vous également faire un état des lieux des demandes déposées et du nombre de places projetées dans le cadre, d’une part, du Plan de relance européen et, d’autre part, du plan conjoint de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelle sera la répartition des places sollicitées au sein des cinq provinces wallonnes? Selon la ministre De Bue, interrogée à ce sujet lundi dernier, la demande dépasse très largement l’offre de places disponibles.

Elle a fait état de 254 dossiers pour un total de 5 000 places en Wallonie. Confirmez-vous ce chiffre? Je ne dispose pas d'information sur les dossiers bruxellois, pour lesquels les délais ne sont pas encore épuisés. Pourriez-vous toutefois nous donner une première évaluation?

Par ailleurs, les propos tenus par Mme De Bue sur le mode opératoire des sélections m'ont intrigué. Elle a parlé d'une priorité réservée aux dossiers qui pourraient se concrétiser le plus rapidement, aux dossiers présentant une efficacité énergétique ou encore à ceux garantissant la proximité de certains services publics. Or, il me semblait que le premier critère reposait sur le nombre de places subventionnées disponibles en 2020 à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dès lors, ce premier paramètre devait permettre de comparer les communes entre elles, suivant leur nombre de places subventionnées. Une fois ces répartitions opérées, le solde obéirait aux règles présentées par Mme De Bue, qui ne seraient pas principales, mais plutôt subsidiaires.

Se pose ensuite la question de l'intérêt pour certaines provinces en particulier. Je parlerai du Brabant wallon, parce que c'est la province que je connais le mieux. Par rapport à l'ensemble des places disponibles, le Brabant wallon va pouvoir compter, semble-t-il, sur 347 places, nombre qui semble proportionnel à sa population. Cette province présente cependant une spécificité, qui est son taux d'emploi très largement supérieur à la moyenne wallonne. Les statistiques démontrent que de nombreux travailleurs du Brabant wallon sont des navetteurs qui travaillent notamment à Bruxelles. Cela explique le besoin criant de places de crèches. Aujourd'hui, dans le Brabant wallon, pratiquement toutes les crèches sont saturées et les listes d'attente sont particulièrement longues.

Madame la Ministre, au-delà des deux catégories de critères de sélection que sont les places subventionnées ainsi que la rapidité, l'efficacité énergétique et la proximité de services sociaux ou administratifs, comment comptez-vous répartir le solde des places disponibles dans les provinces? Tiendrez-vous compte du taux d'emploi pour favoriser les provinces? Le Brabant wallon connaît aujourd'hui de gros problèmes, avec un taux de places subventionnées très faible par rapport aux autres provinces, notamment celles de Hainaut ou de Liège, alors qu'elle compte un nombre élevé de travailleurs navetteurs.

**M. Jori Dupont (PTB).** – Nous apprenons par la presse que l'appel à projets pour l'ouverture de places en milieux d'accueil dans le cadre du Plan «Équilibre» a connu un franc succès, ce qui est très positif. Il y a deux fois plus de candidatures que d'offres. En outre, il s'agit d'une belle opportunité d'améliorer l'offre de milieux d'accueil sur le territoire. Aujourd'hui, en moyenne 62 % des enfants âgés de moins de 3 ans ne trouvent pas de place en crèche. Le désarroi des parents est palpable. Beaucoup d'entre eux, surtout des mères, doivent renoncer à leur travail ou sacrifier une partie de leur salaire, faute de place pour leur enfant.

Toutes les catégories de parents sont confrontées à cette difficulté: les familles monoparentales, les parents en couple, les travailleurs sous contrat, tout comme les indépendants et les demandeurs d'emplois. Je rappelle que les objectifs européens sont de créer 7 000 places à l'horizon 2025. Madame la Ministre, étant donné le succès de l'appel à projets, comment se fait-il que vous n'ayez pas revu à la hausse vos ambitions concernant le Plan «Équilibre»?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – L'appel à projets pour la création de places d'accueil de la petite enfance a suscité un grand intérêt en Wallonie: 75 projets ont été déposés dans les 39 communes prioritaires et 179 dans les autres communes. Au total, ces projets ciblent la création de 5 237 places d'accueil. Ce succès témoigne d'une réelle attente du secteur après de longues années sans appel à projets, dans un contexte de forte demande des familles.

Beaucoup d'obstacles ont dû être surmontés pour y parvenir. La conjoncture difficile, les délais restreints et la complexité inhérente à un tel projet n'ont pas favorisé l'engagement des communes et des acteurs du secteur non marchand. Ces derniers ont toutefois répondu à l'appel, et je les en remercie chaleureusement. Ce résultat n'aurait pas pu être atteint sans l'engagement remarquable des services de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et du Service public de Wallonie (SPW). L'expérience accumulée par ces équipes au fil des plans précédents, leur démarche proactive envers les acteurs de terrain et les ressources qu'elles ont mises à leur disposition ont porté leurs fruits. Ce travail de qualité a été mené en un temps record. Une fois de plus, je salue les agentes et les agents qui ont contribué à cette belle réussite.

La sélection des dossiers déposés est réglée par l'accord de coopération du 25 mai 2022 entre la Région wallonne et la Communauté française concernant la création de places d'accueil de la petite enfance, auquel notre Parlement a porté assentiment le 22 juin dernier. Les dispositions relatives à cette sélection sont prévues à l'article 10, § 5 à 7. Le taux de couverture subventionnée est le critère premier: les communes les moins bien desservies sont prioritaires dans les deux volets du plan wallon. La plupart des communes n'atteignent pas la norme, fixée au niveau européen, d'une place d'accueil subventionnée pour trois enfants âgés de moins de 2 ans et demi. Il importe donc d'orienter prioritairement la sélection des projets en fonction de ce critère de couverture subventionnée, évaluée pour chaque commune. Cette donnée se trouve dans le rapport d'activités de l'ONE et dans les statistiques publiées par l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), qui permettent d'évaluer la situation du Brabant wallon.

Au cas où ce critère n'est pas suffisant, un indice composite sera utilisé pour répartir les projets. Cet indice mesure le taux de couverture globale et subventionnée, le revenu moyen, le taux de monoparentalité et le taux d'emploi de la

population féminine dans l'entité, le délai d'entrée en opérationnalité et l'orientation du projet vers l'accessibilité sociale. Pour les projets sollicitant une subvention pour leur infrastructure, des critères relatifs à la performance énergétique ou à l'accessibilité en transports s'ajoutent à l'analyse.

L'idée de compléter l'aide aux porteurs de projet par un prêt public permettant de couvrir les coûts subsistant à leur charge relève des compétences de la ministre De Bue. Monsieur Antoine, bien que votre suggestion me semble pertinente, je ne peux pas me prononcer à ce sujet.

L'appel bruxellois est toujours en cours, son échéance étant fixée au 31 octobre. À ce jour, la dynamique est positive, puisque 71 projets sont en préparation, portant sur 2 207 places. Les services de l'ONE et de la Commission communautaire française (COCOF) intensifient actuellement leurs démarches d'accompagnement envers les porteurs de projet pour lever les derniers obstacles. Nous en saurons davantage à la fin du mois.

Les services de l'ONE et du SPW doivent à présent mener une analyse de recevabilité qui consistera notamment à vérifier le critère relatif à la personnalité juridique des porteurs de projets. Pour rappel, les pouvoirs organisateurs hors pouvoirs locaux doivent être constitués sous la forme d'une ASBL ou d'une société coopérative agréée comme entreprise sociale. Les projets seront ensuite classés. Ceux qui ne seraient pas retenus dans un premier temps resteront en réserve et pourront bénéficier des éventuels désistements.

Pour la suite, l'accord de coopération du 25 mai nous contraint à envisager un nouvel appel avec la Région wallonne au plus tard en 2026, sur la base d'une évaluation de l'appel pour la période 2021-2025. Comme vous le soulignez justement, Monsieur Dupont, l'ampleur des besoins nous oblige à engager cette réflexion rapidement afin de donner une perspective aux projets non retenus à l'issue du présent appel.

**M. André Antoine (Les Engagés).** – Madame la Ministre, votre réponse confirme mon interprétation du décret. Les critères prioritaires reposent bel et bien sur le taux de couverture subventionnée, et c'est seulement s'il reste des places à distribuer que l'on passera à la deuxième série de critères. J'ai pourtant entendu l'inverse au Parlement de Wallonie. Toutefois, je vous fais confiance, vos propos allant dans le sens de ma compréhension du décret. Il était cependant nécessaire d'éclaircir l'ordre de priorité.

Comme vous, je crains qu'il y ait des déçus tant le succès est au rendez-vous. Et si le succès est tel, c'est parce que les besoins sont grands. J'ai plaidé pour une province en particulier, mais j'ai bien conscience que d'autres ont, elles aussi, des besoins. Toutefois, en ce qui concerne le taux de couverture subventionnée, il est indéniable que par le passé, le Brabant wallon a été très largement défavorisé par

rapport à d'autres provinces. Nous verrons donc ce qu'il en sera. J'espère qu'il restera un solde disponible pour redistribuer des places.

Enfin, je vous encourage vivement à lancer un appel à projets au plus tôt, pour ne pas perdre de dossiers et profiter de la dynamique qui s'est installée. Pour le reste, je tiens aussi à remercier les agents de l'ONE, qui ont été exceptionnellement professionnels et proactifs.

**M. Jori Dupont (PTB).** – Madame la Ministre, l'appel à projets est effectivement un succès. M. Antoine dit craindre qu'il y ait des déçus. Pour ma part, je n'en doute pas, étant donné qu'il y a deux fois plus de candidatures que d'offres. Cela montre bien les limites budgétaires du Plan «Équilibre». Des choix politiques devront être faits: il faut absolument améliorer l'offre de places.

### ***1.5 Question de Mme Nicole Bomele Nketo, intitulée «Fonds de lutte contre les assuétudes»***

**Mme Nicole Bomele Nketo (DéFI).** – L'accord institutionnel pour la sixième réforme de l'État du 1<sup>er</sup> décembre 2011 a amené le transfert de pans importants de la sécurité sociale vers les entités fédérées. Le Fonds de lutte contre les assuétudes en a subi les conséquences. Lorsqu'il a été créé en 2003, ce fonds s'appelait Fonds de lutte contre le tabagisme. Il était financé pour mener une série de projets de lutte contre le tabagisme. En 2006, il a été rebaptisé Fonds de lutte contre les assuétudes et a vu ses missions s'élargir à toutes les formes d'assuétudes: alcool, tabac et médicaments. Ses objectifs sont assez larges: informer sur les dangers des produits pouvant entraîner une accoutumance; limiter leur consommation, surtout chez les jeunes; soutenir l'accompagnement médical, social et psychologique des consommateurs.

À la suite des accords de la Sainte-Émilie et du décret spécial du 3 avril 2014 relatif aux compétences de la Communauté française dont l'exercice est transféré à la Région wallonne et à la Commission communautaire française, les entités francophones ont également modifié la répartition interne de leurs compétences. La plupart des matières liées à la promotion de la santé et à la prévention sont passées de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la Région wallonne et à la Commission communautaire française (COCOF).

La création de la Cellule politique francophone «Santé-assuétudes» résulte du protocole d'accord du 20 septembre 2012 entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Commission communautaire commune (COCOM) et la Région wallonne. Ce dispositif répondait à la volonté des trois entités de définir un cadre politique commun et cohérent. L'une des missions de la cellule était la réalisation d'un plan concerté pour la prévention, la réduction des risques et le traitement des assuétudes. Malheureusement, ses activités ont été suspendues en octobre 2014, à la suite du départ de son coordinateur.

Cependant, l'accord de coopération du 21 avril 2022 entre la Communauté française, la Région wallonne et la COCOF modifie l'accord de coopération-cadre du 27 février 2014 relatif à la concertation intra-francophone en matière de santé et d'aide aux personnes et aux principes communs applicables en ces matières. Cet accord constitue l'occasion rêvée de voir renaître de ses cendres un organe de concertation qui n'avait jamais réellement pris corps.

Madame la Ministre, où en sommes-nous aujourd'hui? L'organe de concertation a-t-il revu le jour? Comment comptez-vous assurer son effectivité? Dans le cadre des services de promotion de la santé à l'école (PSE), pouvez-vous nous dresser la liste des opérateurs actifs de la COCOF qui mènent des activités en lien avec les assuétudes auprès des enfants et des jeunes? Au vu de la crise que nous traversons depuis trois ans et de son impact délétère sur la santé mentale des jeunes, la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle lancé des actions spécifiques faisant le lien entre les addictions et la santé mentale? Des enquêtes ont-elles été menées sur la corrélation entre climat anxigène, Covid-19 et assuétudes?

Enfin, chaque année, Eurotox, l'Observatoire socio-épidémiologique alcool-drogues en Wallonie et à Bruxelles, publie d'excellents rapports sur les assuétudes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Que faites-vous de ces rapports? Suivez-vous les recommandations d'Eurotox? Des rencontres sont-elles fréquemment organisées afin de faire le point sur la situation?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, la prévention des assuétudes et la promotion d'une bonne santé mentale sont des priorités de santé publique. La stratégie de prévention passe par la promotion de la santé, qui privilégie la compréhension des comportements et l'analyse des représentations sociales. C'est en renforçant leurs compétences psychosociales et leur estime de soi que nous permettrons aux jeunes de développer des facteurs de protection face aux consommations.

Étant donné la répartition des compétences en matière de santé, la prévention des assuétudes doit être menée en synergie avec les autres niveaux de pouvoir. Les accords de la Sainte-Émilie ont bousculé la vie de Cellule politique francophone «Santé-assuétudes», car la Fédération Wallonie-Bruxelles a perdu la compétence de la promotion de la santé lorsque cette dernière vise la population dans sa globalité, ce qui est le cas des politiques de lutte contre les assuétudes. Depuis, la Région wallonne, la COCOF et la COCOM sont chargées de mener cette politique. Néanmoins, nous continuons à financer la Cellule générale de politique drogues (CGPD), car son statut n'a pas été revu par la sixième réforme de l'État. La stratégie interfédérale en matière d'usage nocif d'alcool consiste actuellement en la création d'un plan d'action qui prévoit notamment de renforcer la prévention des assuétudes, en ce compris l'usage de l'alcool en milieu scolaire et implique

une série d'acteurs, dont les services PSE, les centres PMS et leurs homologues flamands.

Par ailleurs, les opérateurs régionaux qui organisent, en Fédération Wallonie-Bruxelles, des activités liées aux assuétudes auprès des enfants et des jeunes sont de moins en moins nombreux à travailler avec le public scolaire. Cette situation tient à la répartition des compétences de promotion de la santé entre les Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais surtout à une interprétation restrictive des compétences régionales. Celles-ci s'adressant à la population dans son ensemble, elles marquent une tendance à oublier le jeune public, ce qui a de quoi nous inquiéter.

Comme je l'ai dit lors de la réunion du 11 octobre dernier de notre commission, en réponse à une question de M. Dispa, la crise sanitaire a démontré à suffisance la complexité de la répartition actuelle des compétences de santé et le flou des lignes de démarcation entre les entités. J'ai souhaité inscrire comme objectif opérationnel dans le contrat de gestion de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) que ce dernier contribue à la réflexion sur une répartition optimale des compétences de santé, au regard des politiques éducatives et des compétences des Régions. C'est précisément parce que je partage votre préoccupation pour la santé mentale et pour le développement harmonieux des jeunes que cette réflexion m'apparaît indispensable.

**Mme Nicole Bomele Nketo (DéFI).** – Madame la Ministre, il est vrai que la complexité institutionnelle dans le domaine de la santé ne nous facilite pas la tâche, particulièrement lorsqu'il s'agit d'améliorer la santé mentale des jeunes. En cette période de crise sanitaire et de crise énergétique, ces derniers sont fortement touchés et la population se paupérise. Nous touchons là à une compétence transversale, c'est pourquoi j'interpellerai les exécutifs de la COCOF et de la COCOM.

### ***1.6 Question de Mme Véronique Durenne, intitulée «Inégalités sociales de santé chez les enfants»***

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Les crises successives montrent malheureusement que la pauvreté se transforme et engendre de nouvelles réalités. Nous devons dès lors intensifier la lutte contre la précarité. Cette lutte peut prendre plusieurs formes et toucher plusieurs publics.

La Fédération Wallonie-Bruxelles s'est dotée d'une stratégie globale et coordonnée pour articuler les initiatives existantes et pour étendre la lutte contre la pauvreté à l'ensemble de ses compétences. Le décret du 3 mai 2019 relatif à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales a en effet pour objectif d'instaurer un dispositif permettant la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la promotion d'une politique transversale de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités sociales dans les matières relevant de la Fédération.

Plusieurs acteurs importants qui suivent les enfants de leur naissance à leur scolarité sont en première ligne pour lutter contre les inégalités sociales de santé. Des consultations de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) aux milieux d'accueil en passant par l'école, les enfants rencontrent régulièrement les professionnels de la santé. Si les consultations médicales et le dépistage sont une bonne chose, il faut néanmoins aussi que les parents assurent un suivi de cette prise en charge médicale.

Madame la Ministre, comment les acteurs, qu'il s'agisse de l'ONE, des milieux d'accueil, des services de promotion de la santé à l'école (PSE), appréhendent-ils ces inégalités sociales de santé chez les enfants? La transversalité étant indispensable, quelles concertations ces différents acteurs mènent-ils? Comment sont-ils outillés face aux inégalités sociales de santé? Quelles actions prenez-vous pour réduire ces inégalités sociales de santé? Disposez-vous de données relatives à la santé des enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – D'après les neurosciences, tous les enfants naissent globalement avec le même potentiel. Ils devraient tous pouvoir grandir dans des conditions de vie favorables, afin de se développer au mieux et d'élargir leurs horizons.

Face aux chiffres de la pauvreté infantile à Bruxelles et en Wallonie, nous devons redoubler d'efforts pour donner plus de chances à davantage d'enfants. J'en ai fait une priorité majeure pour la législature. Le gouvernement s'est lui-même fixé comme objectif d'engranger des avancées significatives en matière de lutte contre la pauvreté infantile.

Malheureusement, les crises successives nous freinent dans cette entreprise. Néanmoins, nous avons apporté des réponses concrètes et structurelles pour offrir des perspectives positives à ces enfants, notamment en matière d'accueil de la petite enfance. L'accueil constitue un levier majeur – voire le levier le plus efficace – pour augmenter les chances de tous les enfants de suivre une scolarité harmonieuse et de développer leurs compétences, sur les aspects tant sociaux que cognitifs. La gratuité de l'accueil pour les bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 n'est qu'un exemple parmi tant d'autres mesures qui contribuent à ce même objectif.

Le Plan quinquennal de lutte contre la pauvreté, la pauvreté infantile et pour la réduction des inégalités sociales 2020-2025 est coordonné par le ministre-président Jeholet. Je vous invite donc à l'interroger sur l'état d'avancement de ce plan.

En matière de pauvreté infantile, il est indispensable de conjuguer les efforts des différents niveaux de pouvoir dans un plan d'action ambitieux. À cet égard, la Garantie européenne pour l'enfance est une mesure extrêmement positive de

l'Union européenne. Dans le cadre de cette garantie, l'Europe recommande aux États membres de fournir aux enfants exposés au risque de pauvreté un accès gratuit et effectif à des services d'éducation et d'accueil de la petite enfance, à l'enseignement et aux activités scolaires, à un repas sain pris chaque jour à l'école, aux soins de santé de qualité, à une alimentation suffisante et saine ainsi qu'à un logement adéquat.

Sous la coordination du SPF Intégration sociale, en étroite collaboration avec les ministères et les cabinets des différents niveaux de pouvoir, la Belgique a présenté à la Commission européenne son plan d'action pour mettre en œuvre cette garantie d'ici 2030. Ce plan est perfectible et sera sans aucun doute amélioré, mais c'est une avancée majeure qui va dans le sens du respect des droits de l'enfant et d'une attention portée aux enfants vulnérables.

À mon niveau, les actions en la matière constituent le fil rouge du contrat de gestion 2021-2025 de l'ONE. Elles sont stratégiquement articulées entre elles, notamment grâce à la *task force* «Accessibilité» qui présentera prochainement, elle aussi, son plan d'action, allant jusqu'à 2025. La sensibilisation des professionnels de l'enfance aux réalités des familles en situation de pauvreté y est bien inscrite.

Concernant les inégalités sociales de santé, l'ONE dispose depuis presque 40 ans d'une banque de données médico-sociales. Elle constitue l'outil de référence en Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de médecine préventive relative à la santé maternelle, périnatale et infantile et en matière de santé publique. Elle contient des données médicales et sociales relatives à la santé préventive de la future mère ou de la mère et de l'enfant, récoltées au cours des consultations prénatales de l'ONE, lors de la naissance, en maternité, pendant les consultations pour enfants et dans les milieux d'accueil.

L'intégration des indicateurs se fait en concertation avec le corps médico-social pour qu'ils soient adaptés aux variables internationales et tiennent compte de l'évolution des connaissances scientifiques médico-psycho-sociales et socio-économiques.

Les données collectées aident à repérer les effets des inégalités sur la population que suit l'ONE. Elles permettent dès lors une action en amont, en veillant particulièrement à pallier le non-recours aux droits et aux services. Ce dernier point nous ramène aux enjeux d'accessibilité que j'ai cités précédemment. Ces enjeux constituent le fil rouge des actions de l'ONE dans le cadre de son contrat de gestion 2021-2025.

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Face aux inégalités sociales de santé, j'ai retenu un mot de vos propos, Madame la Ministre: la transversalité. Comme vous l'avez précisé, il faut travailler en concertation avec les différents niveaux de pouvoir.

J'ai lu un article sur la médecine scolaire. Les médecins et professionnels y affirment qu'il n'y a pas de recette miracle, car les inégalités sociales touchent de

multiples domaines: le logement, les espaces et la santé. Étant donné l'aspect transversal de la problématique, il est important de travailler avec les différents niveaux de pouvoir. En effet, comme les professionnels le précisent dans l'article, le plus efficace est de mener des actions qui touchent l'environnement des jeunes où les inégalités sont massives.

Je sais combien ce dossier vous tient à cœur. Nous suivrons de près le plan d'action prévu en la matière.

*(Mme Sabine Roberty, vice-présidente, prend la présidence)*

**1.7 Question de Mme Françoise Mathieux, intitulée «Concept «Pay what you can» au théâtre»**

**1.8 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Journée pour l'élimination de la pauvreté – point sur les leviers dont dispose la Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

**Mme Françoise Mathieux (MR).** – Le concept «*Pay what you can*», importé d'Angleterre, a été adopté par plusieurs salles de théâtre en Wallonie et à Bruxelles, notamment l'atelier 210, le Théâtre Varia et le Rideau de Bruxelles. Ce principe permet au spectateur de fixer lui-même le prix de son ticket d'entrée en fonction de ses moyens et de ce qu'il juge être le «juste prix» selon l'offre. C'est un moyen très humain de lutter contre les crises successives auxquelles nous faisons face.

Étonnamment, il semble que le prix moyen soit resté le même et que tous les spectateurs n'en profitent pas pour payer le moins possible. Au contraire, beaucoup choisissent de payer le prix suggéré, voire plus. En outre, lorsque les prix les plus bas sont sélectionnés, la différence de prix serait comblée par la fréquence et le nombre de spectateurs. Le pari semble donc réussi pour les salles qui ont choisi d'appliquer cette formule. Celle-ci pourrait également être un bon outil pour faciliter l'accès à la culture pour tous.

Madame la Ministre, quelle est votre position vis-à-vis de ce concept de paiement à la carte? Disposez-vous de chiffres plus précis sur les projets déjà en cours? La généralisation du concept «*Pay what you can*» en Fédération Wallonie-Bruxelles est-elle envisageable? Prévoyez-vous des campagnes de sensibilisation à cette méthode de paiement? La Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle créé d'autres mécanismes pour maintenir l'accès à la culture pour tous face aux crises successives?

**Mme Fadila Laanan (PS).** – Ce 17 octobre ont eu lieu la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté et la Journée mondiale du refus de la misère. À cette occasion, je voudrais à nouveau faire le point sur les leviers dont dispose la Fédération Wallonie-Bruxelles pour lutter contre ce fléau, plus présent que jamais. En effet, cette troisième crise creuse encore plus les inégalités et diminue

l'accès aux biens de première nécessité. Elle affecte non seulement les publics les plus fragiles, mais aussi, pour la première fois, la classe moyenne.

Comment les citoyens vont-ils se relever de ces crises successives? Comment le secteur culturel, qui est toujours le premier sacrifié, va-t-il encore se réinventer pour survivre? Les lieux culturels, déjà durement touchés, sont parfois contraints de fermer des jours supplémentaires, parce qu'ils n'arrivent pas à payer les factures d'électricité. Des familles doivent choisir entre manger, se soigner ou se chauffer. Dans ce contexte, comment imaginer que les publics précaires auront les moyens et l'envie de consacrer une part de leur budget, déjà lourdement amputé, à des activités culturelles? Il semble effectivement dérisoire d'aller au théâtre quand il n'est même pas possible de boucler les fins de mois.

Madame la Ministre, outre le parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) et l'édition 2020-2025 du Plan de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales, comment comptez-vous renforcer le soutien à l'ASBL Article 27? Quelles actions entreprenez-vous pour lutter contre le non-recours aux services et aux droits culturels? Où en sont vos réflexions autour de la reconnaissance automatique des droits, qui vise à faciliter l'accès à la culture pour le plus grand nombre? Par ailleurs, les critères d'accès aux tickets «Article 27» seront-ils revus au regard de la crise énergétique actuelle? Actuellement, il faut toucher une allocation d'un CPAS ou fréquenter une association sociale partenaire d'Article 27. Or, la flambée des prix de l'énergie va également mettre la classe moyenne en difficulté.

Le droit à la culture doit être défendu. C'est un droit universel que nous devons garantir à toutes et tous, surtout en situation de crise. Comment comptez-vous aider davantage les publics qui sont déjà précarisés, ou sont en passe de l'être à cause de l'augmentation du coût de l'énergie, à consommer de la culture? En ces temps difficiles, la culture peut aider à s'évader et à oublier, l'espace de quelques instants, la morosité et les difficultés du quotidien.

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Depuis mon entrée en fonction, l'une de mes priorités consiste à renforcer l'accessibilité de la culture pour tous les publics. C'est en offrant plus de culture à plus de publics que nous ouvrirons la voie vers une société plus inclusive et équitable. Le levier financier fait effectivement partie des moyens permettant d'atteindre cet objectif. Je me réjouis donc de l'émergence d'un mécanisme comme le prix libre, adopté de manière expérimentale par le Rideau de Bruxelles, le Théâtre Varia, l'atelier 210 et Recyclart. Selon la directrice du Rideau de Bruxelles, il s'agit d'un bon système pour rendre l'accès au théâtre plus aisé, pour limiter la catégorisation socio-économique des publics et, de ce fait, diminuer la stigmatisation et le sentiment d'exclusion.

Toutefois, les opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont libres d'établir leurs tarifs. Il n'est donc pas envisageable d'imposer la généralisation d'un tel système. Néanmoins, la politique tarifaire et l'accessibilité de la culture font partie du cahier des charges des contrats-programmes conclus dans le secteur des arts de la scène. Lors du renouvellement de ces contrats, les dispositifs de ce genre feront l'objet d'une attention accrue.

Précisons que la pratique du prix libre ne peut remplacer le tarif «Article 27», qui doit rester valable pour celles et ceux qui y ont droit. En effet, l'ASBL Article 27 est une association d'éducation permanente reconnue qui bénéficie d'une convention transversale pour la création artistique. À ma connaissance, elle ne prévoit pas de revoir ses critères d'accès, mais un élargissement de ses publics impliquerait de revoir à la hausse les subventions qu'elle reçoit de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des deux Régions. Comme l'affirme cette association, le droit à la culture ne devrait pas s'opposer à d'autres droits fondamentaux comme le droit de se nourrir et de se loger. Grâce à l'application de l'index en 2022 et en 2023, ainsi qu'à la création d'une cellule de veille consacrée à l'énergie, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'assure que l'inflation se répercute le moins possible sur les tarifs des théâtres.

Le prix du billet est important par rapport au droit à la culture, mais ce n'est pas une question centrale. Plus qu'une question de consommation, le droit à la culture est avant tout une question de participation, d'accès aux moyens d'expression, de délibération et de participation aux prises de décision dans le domaine culturel. Depuis que je suis ministre, je renforce le secteur socioculturel, en particulier les centres culturels, qui sont la pierre angulaire des politiques dans ce domaine. Le droit de participer à la vie culturelle constitue le référentiel d'action de ce secteur.

**Mme Françoise Mathieux (MR).** – Madame la Ministre, je suis ravie que vous preniez en considération le concept intéressant du prix libre, qui rencontre un certain succès auprès du public. Il s'agit d'une méthode profondément humaine dont je suis satisfaite de voir qu'elle fonctionne, contrairement à ce qui pourrait être attendu. Les gens jouent le jeu, ce qui témoigne aussi de la qualité des spectacles.

**Mme Fadila Laanan (PS).** – Je suis satisfaite de votre engagement, Madame la Ministre. Lors des discussions budgétaires, nous pourrions discuter plus en détail de la manière de continuer à soutenir les opérateurs culturels. La contribution citoyenne en fonction des moyens individuels est une bonne idée, mais la majorité des opérateurs ont toujours besoin d'un soutien public. Nous vous soutiendrons dans cette démarche.

*(Mme Fadila Laanan, vice-présidente, reprend la présidence)*

### ***1.9 Question de M. André Antoine, intitulée «Développement de l'art urbain»***

**M. André Antoine (Les Engagés).** – Ces dernières années, le paysage urbain a pris quelques couleurs grâce à l'apparition de fresques grandioses. Le *street art*, mouvement artistique contemporain qui englobe toutes les formes d'art réalisées dans la rue ou dans des endroits publics, se développe fort bien dans toutes nos villes. Plusieurs méthodes existent, mais les œuvres colorées sont les plus répandues.

À Wavre, un projet original, financé par le réseau d'énergie de la ville, a vu le jour voici quelques années. Ce gestionnaire de réseau de distribution (GRD) sélectionne quelques artistes et met à leur disposition plusieurs cabines électriques afin de leur donner des couleurs et d'offrir de la joie de vivre aux quartiers. En Région liégeoise, la Centrale des arts urbains mène des initiatives dynamiques et porteuses. Elle regroupe plusieurs collectifs artistiques actifs dans les disciplines relevant des arts plastiques, graffitis, arts pictural et graphique, et des formes d'expression liées aux musiques et aux danses urbaines. Pointons des opérateurs culturels subventionnés depuis de nombreuses années par la Fédération tels que le BPS22 à Charleroi ou le *Millennium Iconoclast Museum of Art* (MIMA) et l'Institut supérieur pour l'étude du langage plastique (ISELP) à Bruxelles. Ils organisent notamment des projets *intra-* ou *extra-muros*: expositions, parcours dans la ville, fresques urbaines...

Madame la Ministre, en réponse à l'une de mes questions sur le sujet, vous avez déclaré vouloir soutenir certains projets par l'une ou l'autre subvention. Néanmoins, vous avez ajouté que la reconnaissance culturelle de cette discipline n'était pas à l'ordre du jour. Aujourd'hui, dès lors que cet art libre a le «vent en poupe», qu'il suscite de l'intérêt chez de nombreux citoyens, voire de municipalistes, comptez-vous revenir sur votre position en actionnant le processus de reconnaissance?

Vous souhaitiez revoir le décret du 10 mai 1984 relatif à l'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments publics. Il ne me semble pas qu'un tel projet ait été déposé. Pourriez-vous m'en dire plus à ce sujet? Étudiez-vous toujours cette possibilité de mettre des bâtiments de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la disposition de cette discipline? Je pense à des complexes scolaires qui sont parfois un peu tristes et qui pourraient prendre quelques couleurs. De tels projets favoriseraient l'intérêt des plus jeunes pour la discipline artistique précitée.

Notre Fédération Wallonie-Bruxelles dispose-t-elle de moyens financiers afin de subventionner, notamment par le biais d'un appel à projets, des villes et des communes qui souhaitent découvrir ou développer cet art urbain? Dans l'affirmative, quels sont-ils? Puisque le conclave budgétaire est passé, comptez-vous accentuer les aides accordées? Auriez-vous quelques données chiffrées pertinentes à nous communiquer?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, les politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles considèrent l'art urbain au même titre que les expressions plus «classiques» de l'art contemporain. Comme pour l'ensemble des matières, mon avis se fonde sur les recommandations émises par des commissions composées d'experts.

Le *street art* est devenu une discipline à part entière, pratiquée par un grand nombre de professionnels. Par conséquent, des dispositifs de soutien tels que les aides à la création, aux événements, à l'édition et à la diffusion sont à la disposition des artistes qui pratiquent le *street art*, comme ils sont à la disposition de tous les artistes et créateurs du secteur des arts plastiques et visuels, et ce, en vertu du décret du 3 avril 2014 relatif aux arts plastiques.

Je suis particulièrement sensible à l'accès aux droits culturels que permet l'art urbain, ainsi qu'à sa capacité de s'adresser à un large public, toutes générations confondues, tout en contribuant à l'embellissement de l'espace public. C'est pour ces raisons que je soutiens en effet des initiatives contribuant à son développement, qu'elles viennent directement des artistes ou qu'elles relèvent d'associations ou institutions comme la Centrale des arts urbains, le BPS22 à Charleroi, le MIMA et l'ISELP à Bruxelles ou encore l'ASBL Lezarts Urbains, que vous avez citées.

Les demandes d'augmentation des subventions de ces opérateurs sont traitées dans le cadre du renouvellement de leurs conventions, comme le prévoit le décret du 3 avril 2014.

Le projet de révision du décret du 10 mai 1984 relatif à l'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments publics est toujours en cours d'examen. Il suscite des questionnements quant à son champ d'application, ce qui explique la lenteur du processus de validation.

Ce décret permet toutefois déjà, dans sa forme actuelle, de soutenir les créateurs de *street art*, et ce, par le recours à des commandes publiques dans le cadre de la rénovation ou de la construction d'infrastructures publiques.

**M. André Antoine (Les Engagés)**. – Madame la Ministre, je suis satisfait d'entendre que vous portez un intérêt au *street art*. En outre, vous me confirmez votre volonté de revoir le décret du 10 mai 1984, mais vous ne précisez ni le calendrier, ni les perspectives, ni les éventuels problèmes rencontrés.

Par ailleurs, j'aurais espéré un accroissement des moyens budgétaires eu égard au succès de cette discipline et à l'attente d'un grand nombre de milieux. Je ne peux que vous encourager à poursuivre dans cette voie et à accorder au *street art* des moyens à la hauteur de l'intérêt que vous lui reconnaissez.

### ***1.10 Question de M. Matteo Segers, intitulée «Statut d'artiste et bourse "rebond"»***

**M. Matteo Segers (Ecolo).** – Dernièrement, Madame la Ministre, nous avons discuté de la réforme du statut d'artiste ainsi que du projet de loi déposé au Parlement fédéral portant création de la Commission du travail des arts et améliorant la protection sociale des travailleurs des arts. Le projet de loi cerne l'installation de la Commission du travail des arts. Les arrêtés, quant à eux, traitent des questions relatives aux allocations.

Le mercredi 19 octobre, les échanges qui se sont déroulés en commission du Parlement fédéral ont permis d'y voir plus clair, notamment en ce qui concerne les définitions et les fonctions éligibles audit statut. Les débats m'intéressant beaucoup, j'ai assisté à la réunion de la commission. Le ministre fédéral a apporté des réponses sur certaines fonctions et certains métiers et il a livré sa vision sur l'installation, l'autonomie et les responsabilités de la Commission du travail des arts.

L'aboutissement prochain de ce projet de loi suscite cependant de nombreuses questions légitimes au sein du monde culturel. Je tiens dès lors à vous entendre sur la suite qui y sera donnée par et pour les secteurs artistiques en Fédération Wallonie-Bruxelles.

À l'époque, vous aviez signalé que vous comptiez construire un point de vue commun avec les représentants du secteur lors d'une prochaine conférence interministérielle Culture (CIM Culture). Quelles recommandations avez-vous reçues de la part de ces représentants, notamment par rapport aux travailleurs des arts? Le gouvernement fédéral vous a-t-il contactée pour renforcer la collaboration entre entités sur la réforme qui se met tout doucement en place? Le texte de loi devrait être soumis au gouvernement fédéral en vue de sa deuxième lecture; il devrait être examiné prochainement en commission avant d'être discuté en séance plénière de la Chambre des représentants. Quels éléments relatifs aux compétences communautaires ont-ils été abordés lors des débats au Parlement fédéral?

En vertu de la réforme, les personnes qui demandent le statut d'artiste et qui veulent obtenir une attestation reconnaissant leur activité dans le secteur des arts devront remettre un dossier détaillant leur pratique professionnelle. Elles devront alors expliquer ce qu'elles font.

Dès lors, afin d'être en mesure d'élaborer un tel dossier, elles devraient bénéficier d'une formation spécifique. À cet égard, quels opérateurs subventionnés ou quels acteurs de l'éducation permanente pourraient-ils être sollicités afin de dispenser cette formation?

Une piste serait de solliciter une structure comme le Centre des arts scéniques (CAS) dont les missions semblent parfaitement correspondre à ce besoin. Le CAS est un opérateur qui pourrait aider les artistes à obtenir l'attestation. En effet,

l'objectif du CAS est d'assurer la transition entre les études et la carrière professionnelle en arts de la scène. Ce serait tout à fait intéressant que, dans le cadre de son futur contrat-programme, le CAS dispense cette formation. Une autre piste serait de travailler de manière plus directe et immédiate avec l'enseignement supérieur notamment.

Existe-t-il d'autres opérateurs culturels, dans d'autres champs que celui des arts scéniques, qui pourraient servir de relais? La formation et l'information des secteurs concernés ont-elles été abordées dans le cadre des débats en CIM Culture? À mon grand regret, M. Vandembroucke a dit que la formation et l'information relèvent essentiellement des Communautés. Or, l'État fédéral instaure un nouveau cadre législatif; dès lors, il doit aussi soit discuter avec les Communautés du volet relatif à la formation, soit organiser lui-même l'information.

Les artistes et techniciens qui bénéficient de l'ancien statut datant de 2014 obtiennent la reconduction de leur statut. Ils ne sont pas inquiétés durant trois ans pour ce qui est des allocations majorées et durant cinq ans pour ce qui est de l'attestation d'artiste. Les contrôles de chômage seront donc supprimés pour toutes ces personnes. Je me réjouis de cette protection.

Pour les personnes qui ne bénéficient pas d'une reconnaissance à l'heure actuelle, notamment les jeunes, le nouveau statut constitue une opportunité pour bénéficier d'un cadre plus protecteur. Ecolo a soulevé plusieurs éléments qui devraient être corrigés. Toujours est-il que les partis représentés dans la majorité fédérale sont unanimes: la réforme actuelle apporte des avancées!

Les personnes qui, aujourd'hui, intègrent le nouveau statut et qui, à terme, souhaitent obtenir une reconduction de ce statut devront démontrer l'équivalent de 78 jours de travail, selon une formule d'engagement variée et non exclusivement artistique, entre le 1<sup>er</sup> octobre 2022 et le 1<sup>er</sup> octobre 2025. En d'autres termes, elles doivent simplement démontrer que leur travail sert leur carrière artistique. Par exemple, une personne qui, en plus de sa profession artistique, suit une formation ou dispense des animations pourrait démontrer que ses revenus sont tout à fait éligibles.

Madame la Ministre, quel est votre regard sur cet aspect? Serait-il envisageable d'organiser un bouclier spécifique en Fédération Wallonie-Bruxelles pour protéger les personnes qui, en vertu de la réforme, ne bénéficieraient pas de la reconduction de leur statut, faute de reconnaissance des jours de travail qu'elles ont prestés? En effet, certains artistes sont dans un processus de création durant dix ans: ils sont plongés dans la conception d'un film ou d'un livre, mais ils n'ont pas forcément d'emploi artistique direct. Il serait peut-être intéressant de prendre leur travail en considération.

La Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait leur venir en aide. Je pense par exemple à des bourses «rebond» qui permettraient aux travailleurs des arts de

relancer leur carrière ou de signaler qu'ils ont entamé un processus de création. La Fédération pourrait les engager pour leur assurer, par exemple, ces 78 jours de travail. Un danseur très qualifié qui aurait eu un accident nécessitant trois ans de rééducation pourrait alors bénéficier d'une bourse, ce qui lui permettrait de reprendre sa propre carrière en main.

La piste d'une telle bourse «rebond» est intéressante et mériterait d'être débattue au niveau des Communautés. Elle permettrait aux travailleurs de relancer leur carrière et de maintenir leur statut. Une telle mesure ne serait pas très coûteuse. En effet, il existe actuellement 8 000 bénéficiaires du statut; j'espère qu'ils seront 20 000 dans les prochaines années. Imaginons que 4 à 5 % de ces personnes ne répondent plus aux conditions du statut au moment de la reconduction en 2025. En Communauté française, cela représenterait quelques centaines de personnes. D'ici 2025, il faudrait parvenir à définir un système permettant d'identifier ces personnes afin de leur assurer un filet de sécurité. Il faudrait que votre gouvernement se penche sur cette question.

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je répondrai à toutes les questions, y compris celles que m'avaient adressées MM. Dispa et Gardier.

Pour répondre à M. Dispa, le budget de 75 millions d'euros initialement annoncé pour le statut des artistes est passé à 15 millions d'euros à l'issue du conclave fédéral. Interrogé à ce sujet mercredi dernier en commission des Affaires sociales du Parlement fédéral, le ministre fédéral Frank Vandenbroucke a répondu qu'il s'agissait d'une correction technique qui n'aura aucun impact sur les futurs ayants droit et sur le déploiement de la réforme du statut d'artiste. En effet, d'après M. Vandenbroucke, il n'était plus utile d'inscrire ce montant en tant que dépense dans le budget de l'Office national de l'emploi (ONEM), étant donné que l'exécution de la réforme du statut d'artiste est entièrement couverte par le budget disponible. D'après le ministre, tous les budgets nécessaires à l'implémentation de la réforme ont bien été confirmés.

La question de M. Gardier sur les jetons de présence des membres de la Commission du travail des arts me touche fortement, puisque j'ai été confrontée à cette thématique lorsqu'il s'agissait des indemnités des membres des instances d'avis relevant du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle. Le problème soulevé ne concerne pas uniquement le montant des rétributions prévues pour les artistes et pour les autres membres des instances d'avis. Il concerne aussi le statut de ces membres lorsqu'ils sont amenés à siéger dans les instances d'avis et le statut des montants qu'ils sont amenés à percevoir dans le cadre de leur participation à la mise en œuvre des politiques publiques.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les membres des instances d'avis perçoivent des indemnités qui s'élèvent à 50 euros par demi-journée. À l'heure actuelle, ni

l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI) ni les autorités fiscales ne reconnaissent ces indemnités comme des jetons de présence dans le cadre d'un mandat public. Ces indemnités doivent donc faire l'objet d'une fiche fiscale 281.50 dans la rubrique «Rétributions et avantages de toute nature».

Lors de la réunion de la CIM Culture qui s'est tenue le 17 mai 2021, j'ai demandé de clarifier le statut des membres des organes consultatifs. À cette occasion, j'ai insisté sur la nécessité de permettre aux travailleurs du secteur, quel que soit leur statut social, de prendre part aux travaux de ces instances sans perdre de droits. Lors de la réunion de la CIM Culture qui s'est tenue le 16 septembre 2021, le ministre fédéral de l'Emploi signalait qu'une solution avait été trouvée concernant la compatibilité des indemnités liées à la participation aux organes consultatifs culturels avec l'octroi des allocations de chômage, mais une solution devait être encore trouvée du côté de l'INASTI. C'est pour cette raison que j'ai demandé que le ministre fédéral des Indépendants, M. Clarinval, intervienne à ce sujet lors de la réunion du 9 novembre de la CIM Culture afin de nous présenter les mesures prises depuis lors.

La Fédération Wallonie-Bruxelles est associée aux travaux de la Commission Artistes, mais elle n'a malheureusement pas de voix délibérative au sein de cette instance.

Pour finir, je m'adresse à vous, Monsieur Segers, notamment en ce qui concerne la collaboration entre entités. Lors de la réunion intercabinets préparatoire à la prochaine CIM Culture, il a bien été décidé que la mission du groupe de travail «Statut des travailleurs du secteur artistique» serait poursuivie. Nous n'avons toutefois pas encore reçu de date pour une prochaine réunion.

La question spécifique de la formation et de l'information vers les secteurs pourrait tout à fait entrer dans ce cadre. Une structure comme le CAS pourrait tout à fait agir comme opérateur d'appui afin de dispenser une formation spécifique pour soutenir les personnes qui accéderaient la première fois au statut. Une autre piste serait de solliciter les fédérations professionnelles des arts de la scène qui, parmi leurs membres, comptent des personnes physiques: l'Association des techniciens professionnels du spectacle (ATPS), l'Union des artistes du spectacle (UAS) ou encore l'Atelier des droits sociaux, qui est une ASBL reconnue en éducation permanente. Ces pistes méritent réflexion dans le cadre du projet de création d'un Guichet des Arts.

Concernant la non-reconduction de l'attestation d'artiste pour certaines catégories de personnes qui ne démontreraient pas l'équivalent de 78 jours de travail sur trois ans, la Fédération Wallonie-Bruxelles sera en effet attentive à ce que ces artistes ne perdent pas leurs droits. À cet égard, votre idée de bourse «rebond» constitue une piste intéressante.

En conclusion, je profite de cette intervention pour aborder la réforme du droit d'auteur qui devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Dans un article du journal «*Le Soir*» de ce jour, Alain Lallemand détaille les grandes lignes de l'accord trouvé par le gouvernement De Croo à l'issue du conclave budgétaire. Cette réforme permettra de recentrer le régime des droits d'auteurs sur les premiers concernés, à savoir les auteurs, artistes et créateurs.

**M. Matteo Segers (Ecolo).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour cette réponse complète. Protéger les artistes, les techniciens, les intermittents et les personnes actives dans le monde de la culture restera une priorité pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le groupe Ecolo sera toujours du côté des personnes qui amènent l'innovation.

Les artistes pourront plus facilement prétendre à des jetons de présence pour leur participation dans les instances d'avis puisque les contrôles de chômage vont être supprimés. Une de nos préoccupations était en effet de nous assurer qu'un artiste qui siège dans une instance d'avis, soit au niveau fédéral soit en Fédération Wallonie-Bruxelles, ne soit plus inquiété par un contrôle de chômage. Cet acquis constitue une avancée importante en termes de démocratie et de gouvernance. Il est important de garantir l'autonomie des artistes qui siègent dans les instances d'avis. C'est une bonne nouvelle!

Pour ce qui est de la formation et de l'information, vous avez cité l'Atelier des droits sociaux. Cette ASBL fait un remarquable travail de soutien en faveur des artistes. Comme le pouvoir fédéral se préoccupe peu du volet relatif à l'information, je pense qu'il serait cohérent que la Fédération Wallonie-Bruxelles apporte un soutien à l'Atelier des droits sociaux, s'il venait à demander une aide pour son action d'éducation permanente. Comme vous l'avez expliqué, le CAS, l'ATPS et l'UAS pourraient également assumer ces missions de formation et d'information dans le cadre de leur contrat-programme. Cela me paraît tout à fait justifiable.

Enfin, il y a un véritable travail politique à mener pour ce qui est de la bourse «rebond». Il faut faire en sorte que la réforme du statut d'artiste soit inclusive. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit jouer un rôle de soutien pour faire en sorte que personne ne soit exclu du statut. La piste d'une bourse «rebond» doit être envisagée; si ce n'est pas au niveau fédéral, elle doit l'être à tout le moins en Fédération Wallonie-Bruxelles. Une bourse de ce type constituerait une avancée importante pour offrir un filet de sécurité à un artiste ou un technicien qui serait exclu du nouveau statut et qui, de ce fait, serait en difficulté.

### ***1.11 Question de M. André Antoine, intitulée «Indexations des enveloppes d'investissements culturels – exemple du Théâtre Jean Vilar»***

**M. André Antoine (Les Engagés).** – Le Théâtre Jean Vilar constitue indiscutablement le plus grand fleuron de la vie culturelle du Brabant wallon et l'un des meilleurs ambassadeurs de la dynamique artistique de la Fédération Wallonie-

Bruxelles. En 2018, la directrice du théâtre a souhaité se lancer dans la construction d'une nouvelle infrastructure. Le 21 février 2022 a débuté le vaste programme de travaux de rénovation et de construction, pour un budget de 9,8 millions d'euros, dont 3 millions apportés par notre Fédération et autant par la province du Brabant wallon. La commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve intervient à hauteur de 500 000 euros, le théâtre se chargeant des 3 millions d'euros restants.

Cet apport pose aujourd'hui un problème: le théâtre voulait emprunter 2 millions d'euros et imaginait faire appel au mécénat privé en organisant le parrainage de nouveaux fauteuils. Cependant, le parrainage à 550 euros le siège reste aujourd'hui insuffisant, puisqu'un peu plus de 400 unités seulement ont été vendues. L'inflation et la hausse des prix des matériaux de construction et des coûts de personnel, de près de 33 % en un an, ont également considérablement alourdi l'ardoise du théâtre.

Madame la Ministre, lors de ma dernière question à ce sujet, vous avez cité deux pistes. La première était de solliciter financièrement les autres partenaires afin que le solde soit partagé entre votre département, la province, la ville et le théâtre lui-même. L'autre piste consistait à essayer d'obtenir, lors du dernier conclave budgétaire, le principe de l'indexation des enveloppes d'investissements, eu égard à l'inflation considérable de ces derniers mois. Cela devait permettre aux différents promoteurs et aux pouvoirs organisateurs de faire face au surcoût annoncé. Le ministre Daerden m'a indiqué que vous aviez obtenu un montant de 16 millions d'euros pour les années 2022 et 2023.

Quelle sera la répartition de ce montant au cours des deux années et entre les différents postes? Une partie de cette somme sera-t-elle réservée aux investissements culturels immobiliers? Le Théâtre Jean Vilar bénéficiera-t-il de ces moyens complémentaires afin de sortir de l'impasse financière, alors que les travaux ont aujourd'hui bien avancé? Quelles solutions pouvez-vous annoncer au secteur des investissements culturels immobiliers et, singulièrement, au Théâtre Jean Vilar?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, lors de nos derniers échanges, j'envisageais de défendre l'indexation des subventions aux chantiers en cours. Depuis lors, l'intercommunale in BW, maître d'ouvrage du chantier, nous a fait part d'une révision des prix de l'ordre de 20 % depuis la remise des offres en mai 2021. Le budget des travaux s'élevait à 9,8 millions d'euros au moment de l'attribution du marché; l'augmentation avoisinerait donc 2 millions d'euros. Ce montant excède largement la seule indexation de la subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles, telle que calculée en vue de l'ajustement budgétaire.

Or, les autres partenaires du montage financier, à savoir la province et la commune, ne semblent pas capables d'assumer leur part de cette inflation des coûts.

L'alourdissement du prêt contracté par le théâtre en tant qu'ASBL bénéficiaire de l'infrastructure serait particulièrement dommageable sur le plan culturel. L'effort complémentaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles que je proposerai à mes partenaires de gouvernement devra garantir l'aboutissement du projet. Je vais leur proposer de mobiliser un montant de 2 millions d'euros au budget 2023, afin que les travaux puissent se terminer comme prévu à l'automne prochain.

Il s'agit d'une subvention complémentaire à l'investissement initial, qui sera imputée sur l'enveloppe budgétaire 2023 des infrastructures culturelles et non sur les fonds d'urgence dégagés pour l'indexation et l'énergie que vous avez mentionnés. Le budget de 2023 pour les infrastructures devrait permettre, d'une part, de soutenir des projets locaux par des subventions et, d'autre part, de mener les travaux d'entretien et de rénovation des 50 implantations culturelles qui constituent les propriétés de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont d'importants chantiers au château de Seneffe et au Botanique.

**M. André Antoine (Les Engagés).** – Madame la Ministre, c'est moi qui vous remercie, car nous étions pris dans un étau. Je peux attester qu'à l'heure actuelle, la province du Brabant wallon est à la limite de ses capacités financières; la presse en relate encore aujourd'hui les contours. La ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve est confrontée à d'autres projets pour lesquels des révisions subséquentes sont annoncées et elle ne peut aller au-delà. Pour le théâtre lui-même, il est également difficile d'en faire plus. Il ne restait plus que vous.

J'ai modestement cité le plan d'urgence, mais si vous avez des crédits «ordinaires» disponibles pour les investissements de 2023, ces 2 millions d'euros seront particulièrement bienvenus. Ils permettront à l'intercommunale in BW de clôturer les travaux selon le calendrier décidé et les modalités architecturales définies. Je ne peux donc que saluer votre décision, en espérant que le gouvernement vous suive.

### ***1.12 Question de M. André Antoine, intitulée «Avenir du Théâtre La Valette à Ittre à nouveau menacé»***

**M. André Antoine (Les Engagés).** – Depuis 2017, année de la fin de son contrat-programme, le Théâtre La Valette, véritable institution en Brabant wallon, est en proie à des difficultés financières malgré une restructuration réussie et un changement de programmation souhaité. Madame la Ministre, vous avez annoncé en septembre 2021 une solution temporaire pour permettre le maintien des activités du théâtre grâce à l'octroi d'une convention de deux ans et d'une première enveloppe de 75 000 euros pour 2022, complété par une promesse d'un montant similaire en 2023. Ces aides, en plus des 27 000 euros de subventions de la province, devaient permettre au Théâtre La Valette de s'organiser dans l'attente du renouvellement des conventions et des contrats-programmes, en janvier 2024. Vous avez d'ailleurs annoncé que l'avenir du théâtre se jouerait lors de ce renouvellement. Je crains néanmoins qu'il se joue bien plus tôt.

Les soucis de gestion et de subventions, les changements de direction, la crise de la Covid-19, la crise de l'énergie ainsi qu'une augmentation de 25 % du prix du loyer exigé par l'intercommunale in BW sont autant de facteurs qui mettent en péril l'avenir même du théâtre. Ses gestionnaires n'hésitent pas à parler d'une corde au cou lorsqu'ils évoquent l'espérance de subsistance du Théâtre La Valette. Vous n'envisagiez pas de revoir les montants avant la fin de la convention en cours. Aujourd'hui, dès lors que l'urgence est absolue, comptez-vous majorer les 75 000 euros? Si oui, quelle sera l'augmentation?

Pourquoi ne pas anticiper l'examen d'une nouvelle demande de contrat-programme qui assure non seulement une stabilité, mais aussi de réelles perspectives d'une nouvelle dynamique culturelle, comme c'est le cas pour les 236 opérateurs qui en sont aujourd'hui bénéficiaires?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, il me tient à cœur d'être disponible et à l'écoute des opérateurs en difficulté, étant donné les crises successives que nous traversons. Mon cabinet et mes services tentent sans cesse d'être une source de solutions concrètes et pratiques aux difficultés que les opérateurs rencontrent.

Néanmoins, à ce jour, je n'ai pas été interpellée par le Théâtre La Valette concernant les difficultés particulières que vous mentionnez. Vous me voyez donc assez surprise par votre question, car je ne doute pas que le directeur m'aurait contactée s'il l'avait estimé nécessaire. Je reste évidemment disponible, comme par le passé. J'ai déjà été présente aux côtés du Théâtre La Valette pour l'aider dans l'attente du renouvellement des contrats-programmes, avec une convention de 75 000 euros annuels à titre tout à fait exceptionnel.

Je n'ai pas attendu les appels au secours individuels des opérateurs pour instaurer les mécanismes nécessaires au maintien de leurs conditions de travail. Pour faire face à la crise énergétique, nous avons imaginé et mis en œuvre le renforcement de la cellule de veille, qui a fait ses preuves lors de la crise sanitaire, avec un budget global de 20 millions d'euros pour permettre aux opérateurs de payer leurs factures d'énergie. Le Théâtre La Valette y aura bien sûr accès.

Pour ce qui concerne le montant actuel de la convention du théâtre ou l'anticipation de l'examen d'une demande de contrat-programme, sachez que l'échéance pour tous les opérateurs des arts de la scène est fixée au 28 novembre 2022. Ces contrats-programmes sont strictement encadrés par un décret et par une procédure transparente d'analyse, de remises d'avis par les instances et de décisions d'octroi, une procédure que je ne souhaite pas transgresser.

Il a toujours été essentiel pour moi d'être aux côtés des opérateurs. Mon cabinet et moi-même nous tenons donc à la disposition du Théâtre La Valette pour un rendez-vous, si la situation l'exige.

**M. André Antoine (Les Engagés).** – Madame la Ministre, votre souci de traiter tous les acteurs culturels de manière égale vous honore. Je ne vous demanderai évidemment pas de déroger à ce principe. Cependant, l’incidence de la crise énergétique – qui n’était pas encore ressentie au moment où vous avez octroyé les 75 000 euros – et l’augmentation de 25 % des loyers perturbent complètement les projections financières du Théâtre La Valette. Vous souhaitez traiter sa demande pour 2024 et les années suivantes, mais vous devez rapidement lui donner une bouffée d’oxygène pour le soulager. Vu la disponibilité que vous affichez aujourd’hui, je ne doute pas un instant que le théâtre vous sollicitera très rapidement pour l’aider à terminer l’année dans les meilleures conditions. Sa situation est véritablement critique.

**1.13 Question de M. Matteo Segers, intitulée «Arts du spectacle face à la crise énergétique»**

**1.14 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Contacts et dialogues avec le secteur culturel – point sur le calendrier des aides, l’accessibilité de l’information et l’accompagnement prévu»**

**1.15 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Achats groupés d’énergie par les opérateurs culturels»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

**M. Matteo Segers (Ecolo).** – La crise énergétique touche fortement le monde du spectacle. En effet, une salle de théâtre, de spectacle ou de concert nécessite de l’éclairage et une régulation de la température intérieure. C’est essentiel quand de nombreuses personnes sont rassemblées dans une salle. Plusieurs opérateurs culturels sont donc actuellement confrontés à des factures énergétiques exponentielles. Certains ont intégré des groupes pour l’achat d’énergie, d’autres se sont associés à des pouvoirs locaux, d’autres encore bénéficient de tarifs fixes... La réalité est très différente d’un lieu à un autre.

Nous exprimons ces préoccupations depuis plusieurs semaines. J’ai d’ailleurs défendu l’extension du tarif social au secteur non marchand. En effet, le monde des arts du spectacle n’appartient pas qu’au secteur privé; des opérateurs subventionnés en font partie et je les considère comme attachés au secteur non marchand. Dès lors, l’extension du tarif social à moyen ou long terme me paraît importante, notamment pour les arts du spectacle, qui doivent être considérés comme un bien commun. À court terme, nous disposons de solutions permettant le rattrapage des factures.

Fort heureusement, le gouvernement a réagi en dégageant une enveloppe supplémentaire de 150 millions d’euros pour l’ensemble des secteurs, dont 16 millions d’euros affectés uniquement aux factures énergétiques du secteur culturel pour

2022 et 2023. Les premières demandes et questions arrivent; c'est là que commence un lourd travail pour votre administration, Madame la Ministre. Cependant, rappelons-nous que les services ont également été mobilisés pendant la crise sanitaire et qu'ils ont fait un travail remarquable pour la liquidation des aides. Lors des auditions à ce sujet, aucun intervenant ne s'est plaint de retards de paiement ou de dossiers oubliés. Il est important de tirer les enseignements de cette expérience positive.

Dès lors, comment allons-nous construire une réponse organisée et systémique à la crise énergétique afin que celles et ceux qui ont besoin d'aides les reçoivent bien? Depuis la clôture du conclave budgétaire, avez-vous rencontré les représentants des arts du spectacle pour faire le point et définir les réponses à apporter?

Par ailleurs, certaines fédérations ont effectué un sondage parmi leurs membres afin de déterminer les aides auxquelles ils peuvent avoir recours. Or, les réponses sont très différentes selon qu'il s'agit de l'Association des centres culturels (ACC) ou de la Fédération des employeurs des arts de la scène (FEAS), par exemple. Dès lors, comment les opérateurs des arts de la scène réagissent-ils à la proposition visant à instaurer une cellule de veille? De quelle manière et selon quel calendrier envisagez-vous de libérer les aides?

Le gouvernement a aussi prévu une enveloppe complémentaire de 40 millions d'euros en 2023 au cas où les montants initiaux ne suffiraient pas. Avez-vous informé les secteurs de cette possibilité? En effet, certains pensent peut-être que les aides seront insuffisantes pour eux, alors qu'il existe en réalité une certaine marge de manœuvre, que nous continuerons d'ailleurs à défendre. Il est important que celles et ceux qui font face à de grandes difficultés obtiennent un complément en 2023. Quelle est la réaction des secteurs par rapport à cette enveloppe complémentaire?

En conclusion, nous devons rester particulièrement attentifs au sort des opérateurs que l'obligation de chauffer et d'éclairer rend plus énergivores que d'autres en Fédération Wallonie-Bruxelles.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Depuis le mois de mars 2020, les crises se succèdent et nous obligent à rester au chevet du monde culturel. Depuis la rentrée parlementaire, nous avons été nombreux à exprimer les difficultés des opérateurs culturels face à l'augmentation des coûts énergétiques.

Madame la Ministre, à la suite du conclave budgétaire, vous avez annoncé un budget de 20 millions d'euros pour aider le secteur à passer l'hiver, tandis que les prix continuent de flamber. Ainsi, une aide directe de 6 millions d'euros devra aider les opérateurs culturels à supporter l'inflation et l'augmentation des coûts de l'énergie afin d'éviter que les programmations et l'emploi dans le secteur soient affectés. À cela s'ajoutent 14 millions d'euros destinés à la cellule de veille créée

pendant la crise sanitaire, qui a été prolongée et adaptée pour servir un plus grand nombre d'opérateurs culturels.

Le délai de mise en œuvre de ces soutiens doit être rapide afin de permettre aux opérateurs culturels d'approcher l'hiver sereinement sans mettre à mal leur trésorerie, déjà bien fragilisée ces dernières années. Selon quelles échéances comptez-vous libérer les premières aides directes aux opérateurs? Sous quelle forme seront-elles attribuées? S'agira-t-il d'un appel à projets, d'une simple demande ou encore d'une autre forme? Outre ces aides, comment pouvez-vous encadrer et soutenir le secteur afin d'éviter autant que possible que la crise énergétique se répercute sur l'emploi?

**M. Olivier Maroy (MR).** – Les lieux culturels ne sont pas épargnés par la crise énergétique: le coût de l'énergie explose aussi pour les théâtres, les musées, les centres culturels, les cinémas, les bibliothèques et les autres lieux de culture. À titre d'exemple, la facture de gaz et d'électricité du Théâtre royal des Galeries, qui s'élevait précédemment à 38 000 euros par an, devrait désormais dépasser largement les 100 000 euros, selon le directeur de l'établissement. L'inquiétude est la même pour le Théâtre Le Public, dont la facture énergétique va doubler. Je pourrais multiplier les exemples en incluant d'autres lieux de culture comme les cinémas, qui sont particulièrement énergivores et qui peinent à se redresser depuis la crise de la Covid-19, leur fréquentation ayant baissé de 30 %.

Madame la Ministre, tout le monde fait la chasse au gaspillage: on baisse le thermostat, on ferme les portes, on éteint les lumières lorsqu'on quitte la pièce... Bref, chaque euro compte. Dans ce contexte, les aides que vous avez détaillées lors de la dernière réunion de notre commission seront extrêmement utiles. Pour rappel, un budget de 20 millions d'euros a été débloqué pour aider le secteur à passer l'hiver. Cette somme se décompose en deux volets: d'une part, une aide directe de 6 millions d'euros vise à compenser l'inflation et l'augmentation des prix de l'énergie; d'autre part, 14 millions d'euros seront injectés dans la cellule de veille, laquelle est prolongée pour toute l'année 2023 afin de soutenir les opérateurs dont la viabilité est mise en péril. Il s'agit d'une aide d'urgence qui impliquera d'identifier individuellement les difficultés de chaque opérateur.

À ces budgets s'ajoutent les 19 millions d'euros que vous avez dégagés pour assurer l'indexation des subventions des opérateurs. Vous avez également expliqué, voici deux semaines, que 64 bâtiments culturels bénéficieront d'une importante rénovation énergétique. En effet, l'énergie coûtant cher, il faut tenter d'en consommer le moins possible. Il est donc important, dans ce secteur comme dans d'autres, d'investir dans la rénovation et l'isolation afin de réduire la consommation. À cet effet, un budget de 31,7 millions d'euros est prévu.

Sans revenir sur les explications très détaillées que vous nous avez fournies, j'aimerais savoir où en sont les contacts avec les différentes fédérations. Pourriez-

vous faire le point sur la manière dont vous avez entamé le processus de concertation?

Par ailleurs, vous n'avez pas eu le temps de répondre à mes questions sur les achats groupés d'énergie lors de la dernière réunion de commission. De nombreux lieux culturels seraient très intéressés par cette formule, évoquée par le gouvernement il y a quelque temps. Certains y ont déjà recours. Dès lors, où en est l'implémentation de cette mesure d'achats groupés pour les opérateurs culturels? Combien d'entre eux emploient-ils déjà ce système? Combien se montrent-ils intéressés? Selon quel calendrier envisagez-vous de travailler? Quel sera le *modus operandi*?

Quelles sont les éventuelles difficultés pour appliquer une telle mesure? Dans ma commune, il existait un dispositif d'achat groupé de mazout qui avait beaucoup de succès auprès des citoyens. Paradoxalement, depuis que les prix s'envolent, les fournisseurs de mazout ne veulent plus s'engager, car les prix sont tellement volatils qu'ils ne peuvent plus garantir un tarif. La commune a alors dû suspendre temporairement ce système.

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Les prix de l'énergie affectent gravement tous les secteurs de notre société. Le secteur culturel n'est évidemment pas épargné. Le conclave budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles a permis de dégager des budgets exceptionnels qui permettront de soutenir le secteur culturel dans les mois à venir.

Tout d'abord, l'indexation des conventions structurelles aura lieu dès 2022, ce qui représente un montant global de 19 millions d'euros. Depuis que cette décision a été prise, je suis quotidiennement contactée par des opérateurs rassurés qui tiennent à remercier le gouvernement. Pas plus tard qu'hier, j'ai assisté à la journée annuelle de travail commun entre la RTBF et le secteur de la culture. Je m'y suis entretenue avec le président et d'autres membres de la FEAS, qui ont remercié le gouvernement pour cette indexation non négligeable qui va leur permettre de passer l'hiver. En effet, lors des discussions, les opérateurs se préoccupaient surtout des aides liées à l'énergie et de l'indexation. L'enveloppe de 40 millions d'euros, encore non attribuée, n'est pas spécifique à la culture: il s'agit d'une réserve globale qui concerne tous les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Outre cette indexation, l'attribution d'une aide spécifique aux opérateurs conventionnés fait l'objet de discussions. Celle-ci s'élèverait à six millions d'euros, sans indexation prévue.

Il convient désormais de concentrer nos efforts sur les opérateurs déjà fragilisés par les augmentations. En effet, les situations individuelles sont très diverses. À Liège, le Reflektor Club est toujours sous contrat fixe, alors que le Botanique enregistre déjà un surcoût énergétique de 60 000 euros en 2022. Il fallait donc

créer un outil d'accompagnement individualisé capable de répondre spécifiquement aux besoins des opérateurs culturels. Mon cabinet a organisé des réunions de concertation visant à faire connaître les problèmes concrets auxquels sont confrontés les opérateurs culturels et les services du gouvernement chargés de traiter les dossiers. Une réunion avec le service de l'inspection de la culture s'est tenue le 13 octobre dernier et toutes les fédérations professionnelles de la culture ont été entendues ce 18 octobre.

En plus des montants cités précédemment, nous avons alloué de nouveaux moyens à la cellule de veille mise en place durant la pandémie. Quatre millions d'euros sont mobilisables dès 2022 et le mécanisme devrait être accessible dès le 15 novembre prochain. Pour l'année 2023, dix millions d'euros sont d'ores et déjà provisionnés. De plus, étant donné la volatilité actuelle du marché de l'énergie, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a convenu d'une clause de rendez-vous au mois de février 2023 pour évaluer la situation, ce qui est notamment lié à l'enveloppe de réserve que j'ai mentionnée.

En outre, nous avons décidé d'ouvrir la cellule de veille pour toute l'année 2023 et d'élargir son périmètre d'intervention. Ainsi, la cellule de veille «Énergie» fonctionnera sur les mêmes bases que la cellule de veille «Covid-19». Elle fondera son action sur une analyse personnalisée des comptes, bilans et factures énergétiques des opérateurs dont la viabilité serait menacée. Ces derniers pourront bénéficier d'une indemnité de sauvegarde, dont j'ajuste actuellement les modalités. Je vous les présenterai prochainement, après validation par le gouvernement lors de sa réunion du jeudi 27 octobre.

Par ailleurs, la centrale d'achat énergétique créée par la Fédération Wallonie-Bruxelles est effective depuis la rentrée. Elle a connu un franc succès auprès des opérateurs culturels: pas moins de 246 opérateurs se sont inscrits dans cette démarche pour un volume d'achat de plus de 30 millions d'euros. Les prix négociés par le biais de cette centrale peuvent être jusqu'à 20 % plus bas que ceux pratiqués sur le marché.

Au risque de me répéter, je rappelle que nous devons accompagner la transition énergétique du secteur culturel. Pour ce faire, nous mettrons à la disposition des associations des outils leur permettant de calculer l'impact de leurs activités et d'identifier les moyens de le réduire au travers d'un plan d'action. Cette transition permettra au monde culturel d'assurer sa résilience et de continuer à mener à bien sa mission essentielle au sein de la société. Ces mesures s'ajouteront aux investissements structurels visant à favoriser la transition énergétique des opérateurs culturels: 64 opérateurs sont déjà concernés, pour un montant approchant les 32 millions d'euros. Un montant supplémentaire de 17 millions d'euros devrait être dégagé sous peu pour les opérateurs occupant des bâtiments qui appartiennent à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**M. Matteo Segers (Ecolo).** – Le sérieux et la sérénité sont effectivement les principes qui doivent guider notre progression dans ce dossier. L’approche systémique constitue la meilleure manière de répondre à la crise. Je salue donc les aides individualisées, chaque opérateur étant dans une situation différente. Nous reviendrons vers vous pour faire le point, Madame la Ministre. Il est extrêmement important que le monde culturel sache que nous continuons à le soutenir, contrairement à la ville d’Anvers.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Madame la Ministre, vos annonces me rassurent. Les acteurs culturels ont absolument besoin de ces aides, car le mois de novembre arrive à grands pas. Je me réjouis que des aides soient accessibles dès cette année, car le secteur culturel n’aurait peut-être pas tenu seul jusqu’en 2023. Le maintien de la cellule de veille jusqu’à la fin de l’année 2023 constitue également une bonne nouvelle.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Madame la Ministre, le gouvernement et vous-même êtes présents aux côtés du secteur en apportant des réponses concrètes et rapides. La cellule de veille sera opérationnelle dès le 15 novembre grâce aux quatre millions d’euros déjà provisionnés. Lors des travaux de notre commission, j’entends trop souvent des membres de l’opposition prétendre que le gouvernement ne fait rien, qu’il laisse se noyer le secteur culturel et d’autres. La preuve éclatante est faite que ce gouvernement débloque des solutions concrètes. Outre les économies réalisées grâce à la centrale d’achat, il encourage également les opérateurs culturels dont les bâtiments sont mal isolés à réaliser des travaux pour ne pas continuer à gaspiller de l’énergie.

Le système qui s’apprête à entrer en vigueur me semble bien construit et capable d’apporter des réponses concrètes. Toutefois, l’administration devra veiller à ne pas multiplier les lourdes démarches, car les directeurs de théâtre sont en train de concevoir leurs contrats-programmes, ce qui demande beaucoup de temps. Ce n’est donc pas le moment de les surcharger avec des démarches supplémentaires pour obtenir une aide, même s’il faut évidemment vérifier que leur viabilité est bien en danger. Je ne doute pas que vos services seront attentifs à cet aspect.

***1.16 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Suivi de la valorisation des langues régionales endogènes en Fédération Wallonie-Bruxelles»***

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Madame la Ministre, je vous ai déjà interrogée à plusieurs reprises sur la valorisation des langues régionales endogènes en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment au sein des écoles. En juin dernier, vous m’avez précisé qu’il était encore trop tôt pour communiquer les conclusions de la grande enquête sur la vitalité des langues régionales endogènes en Fédération Wallonie-Bruxelles menée par le Conseil de la langue française et de la politique

linguistique (CLFPL). Vous avez ajouté que le comité d'accompagnement se réunirait à partir de ce mois de septembre pour coordonner la réalisation d'un rapport présentant les résultats pertinents en détail.

Pour rappel, l'enquête poursuit l'objectif premier d'établir un état des lieux objectif de la vitalité des langues régionales endogènes dans notre Fédération. Dans un second temps, l'analyse des résultats doit permettre d'identifier et de planifier des mesures destinées à renforcer cette vitalité, en concertation avec l'administration et les experts du comité d'accompagnement.

L'analyse des résultats est-elle à présent finalisée? Pourriez-vous présenter les conclusions de l'enquête et nous communiquer le rapport complet? De quelle manière et selon quel calendrier comptez-vous concrétiser les recommandations qui en émanent?

Par ailleurs, en ce qui concerne les écoles, vous avez indiqué que les besoins du personnel enseignant identifiés lors de l'enquête relative à la présence des langues régionales en milieu scolaire concernent, d'une part, l'accès à des personnes-ressources susceptibles d'accompagner les enseignants dans des activités de sensibilisation à ces langues et, d'autre part, l'accès à des outils pédagogiques prêts à l'emploi, tels que des séquences de cours ou des cahiers d'activités.

Vous avez annoncé à cet égard que si l'administration s'attelait à répondre à ces besoins, elle devait composer avec des contraintes liées au nombre de personnes susceptibles de fournir une expertise pour chaque région linguistique de notre Fédération.

Madame la Ministre, pourriez-vous également nous communiquer le rapport complet de cette seconde enquête relative à l'école? Où en sont les travaux de l'administration sur les deux types de besoins précités? Quelles propositions ressortent-elles pour les écoles par rapport à l'éveil aux langues, de l'enseignement maternel à la deuxième année primaire, et au parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA)? Vous êtes-vous concertée avec la ministre de l'Éducation à cet égard? Dans l'affirmative, qu'en est-il ressorti?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, le comité d'accompagnement créé dans le cadre de l'enquête sur la vitalité des langues régionales endogènes en Fédération Wallonie-Bruxelles s'est réuni le 4 octobre dernier.

Le Service de la coordination statistique et de la recherche a présenté l'avancement de ses travaux et le Service des langues régionales endogènes (SLRE) est en contact régulier avec la chargée de projet. Le SLRE fournit les indications nécessaires à ces traitements statistiques. D'après le calendrier actuel, les résultats de

l'enquête me seront transmis à la fin de l'année. La publication du rapport détaillé est, quant à elle, attendue pour le premier trimestre de 2023. L'aboutissement de ce travail fera l'objet d'une communication par voie de presse.

Il n'a pas été prévu d'inclure des recommandations concrètes dans le rapport, qui constituera un état des lieux objectif de la vitalité des langues régionales endogènes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les résultats permettront, dans un second temps, d'identifier et de planifier des mesures destinées à renforcer cette vitalité. L'administration ne dispose pas d'un rapport proprement dit à la suite de l'enquête relative à la présence des langues régionales endogènes en milieu scolaire, mais bien de données brutes et d'une présentation PowerPoint de synthèse.

Le programme pédagogique «Langues et cultures régionales en classe» est opérationnel depuis la rentrée pour répondre au besoin de personnes-ressources. À ce jour, 12 intervenants sont inscrits au répertoire des animateurs reconnus. Des personnes-ressources compétentes ont donc été identifiées pour la plupart des grandes variétés linguistiques, même si des zones demeurent non couvertes.

Il est encore trop tôt pour évaluer le dispositif, mais l'administration constate déjà un grand enthousiasme de la part du public sensible à ce sujet. La constitution du répertoire d'animateurs est cependant compliquée, car il y a une sur-sollicitation de la part de particuliers compétents, déjà engagés par ailleurs pour animer des tables de conversation pour adultes ou pour effectuer des travaux de correction dans le cadre d'instances d'avis. Ce répertoire est, à l'heure actuelle, composé aux trois quarts de personnes pensionnées. La pérennisation du dispositif semble donc nécessiter des mesures d'accompagnement.

L'administration a fait paraître, à l'occasion de l'opération «La Fureur de lire», qui a eu lieu du 12 au 16 octobre, une plaquette littéraire bilingue en langue régionale et en français. Il s'agit d'une première pour cet événement. Des exploitations pédagogiques de cette ressource sont organisées en collaboration avec l'association les Midis de la poésie, et l'administration compte publier un carnet pédagogique contenant des propositions de séquences de cours basées sur ces textes. La session «Langues régionales endogènes» de la Commission des écritures et du livre, qui s'est réunie le 30 septembre dernier, a également proposé l'octroi d'un soutien financier en vue de la conception d'un nouvel outil pédagogique.

**Mme Stéphanie Cortisse (MR).** – Je vous remercie pour vos réponses, Madame la Ministre, et je ne manquerai pas de vous réinterroger en temps opportun sur les résultats de l'enquête du CLFPL.

En ce qui concerne les langues régionales, telles que le wallon, l'école a un rôle à jouer. Il y va de la sauvegarde de notre patrimoine culturel. Je suis donc heureuse que vous y travailliez.

Toutefois, comme vous le relevez vous-même, la plupart des intervenants extérieurs aux écoles sont pensionnés, ce qui pose un problème de pérennité. J'ai constaté le même problème avec les confréries qui défendent notre patrimoine culturel: elles aussi sont vieillissantes et ont peur de ne pas trouver de relève. Or, je le répète, il s'agit de notre patrimoine culturel à sauvegarder.

### ***1.17 Question de Mme Véronique Durenne, intitulée «Lutte contre le sexisme dans la publicité»***

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Dans son deuxième axe, intitulé «*Déconstruire les stéréotypes et agir sur les représentations*», le Plan «Droits des femmes» aborde la lutte contre le sexisme dans la publicité. Les enfants sont exposés de plus en plus tôt aux écrans et à la télévision. Nous devons donc limiter l'influence des messages et des images diffusés dans les publicités sur le jeune public, mais également sur les adolescents, qui sont en pleine construction et sont donc facilement influençables. Il faut aussi s'assurer que ces publicités ne véhiculent pas de stéréotypes genrés et négatifs sur les femmes. Dans ce contexte, le Plan «Droits des femmes» ambitionne de faire de la Fédération Wallonie-Bruxelles une pionnière dans la lutte contre les publicités sexistes ou hypersexualisées et de protéger le public, particulièrement les plus jeunes.

Trois mesures sont annoncées dans le plan. Premièrement, le collège d'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) serait invité à mener une réflexion et à rédiger un code de bonne conduite destiné aux éditeurs. Deuxièmement, il serait obligatoire d'indiquer, lorsque c'est le cas, la mention «Images retouchées» dans les publicités diffusées dans les médias. Troisièmement, des formations destinées aux professionnels et aux futurs professionnels au sujet des stéréotypes de genre dans les publicités seraient instaurées.

Madame la Ministre, comment évolue la réflexion du collège d'avis du CSA sur le sujet? La rédaction du code de bonne conduite a-t-elle déjà commencé? Pouvez-vous nous en dire davantage sur son contenu et le calendrier prévu? Où en est l'obligation de la mention «Images retouchées» dans les publicités? La mention verra-t-elle le jour prochainement? Un contrôle sera-t-il effectué en postproduction? Dans l'affirmative, par qui le sera-t-il? Enfin, les formations destinées aux professionnels et aux futurs professionnels sont-elles déjà programmées? Par qui et comment seront-elles dispensées?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La mise en œuvre du Plan «Droits des Femmes» suit activement son cours. Effectivement, l'axe de la lutte contre le sexisme dans la publicité passe notamment par la réalisation d'un code de conduite sur les communications commerciales sexistes, hypersexualisées et fondées sur des stéréotypes de genre. Ce code de conduite a été adopté par le collège d'avis du CSA le 14 juillet dernier. Il est le fruit d'un

travail approfondi du collège d'avis, mené en dialogue avec le secteur des annonceurs et d'experts en représentations genrées dans les médias.

Il s'adresse désormais aux éditeurs de services de médias audiovisuels situés en Fédération Wallonie-Bruxelles et part du principe que lutter contre le sexisme et encourager une communication commerciale plus inclusive et égalitaire sont l'affaire de toutes et tous. Le code n'est pas contraignant. En effet, il a pour but d'accompagner les opérateurs dans leur pratique et vient compléter les dispositifs d'autorégulation qui existaient déjà dans le milieu de la publicité.

Il ressort des réflexions menées par le secteur qu'il est préférable d'accompagner les professionnels dans l'utilisation de ce code de conduite. Ce processus d'accompagnement pourrait prendre diverses formes, comme un guide pratique comprenant des exemples concrets ou une formation destinée aux personnes qui seront amenées à l'utiliser. Les démarches pour l'élaboration de ce guide et la préparation de ces formations ont commencé.

La mention «Images retouchées» dans les publicités a fait l'objet d'une réflexion avec les autres niveaux de pouvoir lors de ma présidence à la conférence interministérielle Droits des femmes (CIM Droits des femmes). Cet aspect est abordé dans l'avis du CSA accompagnant le code de conduite. Le travail se poursuit avec le guide. Il est de l'intérêt des marques et des éditeurs, j'en suis persuadée, de proposer une communication commerciale plus inclusive, sans aucun stéréotype sexiste. Ce code est la preuve qu'ils en mesurent l'importance.

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Madame la Ministre, je suis heureuse d'apprendre que le code de conduite a été adopté le 14 juillet dernier. Je note également que la réflexion est menée avec les autres niveaux de pouvoir et que le travail se poursuit. Nous approchons tout doucement de la fin de la législature, le temps passe très vite. Je suis contente de votre réponse et je constate que nous travaillons réellement sur ce dossier très important, qui est un des axes du Plan «Droits des femmes». Nous allons dans la bonne direction et je vous en remercie.

### ***1.18 Question de Mme Véronique Durenne, intitulée «Place des femmes dans le secteur des jeux vidéo»***

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Le troisième axe du Plan «Droits des femmes» ambitionne d'améliorer la représentativité des femmes dans tous les secteurs professionnels. Parmi ceux-ci, le secteur des jeux vidéo a le vent en poupe. Le jeu vidéo est un objet social et culturel incontournable. Or, peu de femmes travaillent dans ce domaine. Depuis la rentrée scolaire, un master en jeu vidéo a vu le jour à la Haute École Albert Jacquard.

Parmi les mesures édictées dans le Plan «Droits des femmes», il est prévu de lancer un appel à projets «Formats innovants» dans le cadre du plan de redéploiement du Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA). Le plan prévoit de mettre à disposition cinq enveloppes de soutien à l'écriture et au développement de jeux

vidéo qui intègrent une démarche égalitaire et/ou paritaire en termes de représentations. Le plan prévoit également des démarches de sensibilisation visant à lutter contre les discriminations, les stéréotypes de genre et le sexisme dans les contenus des jeux vidéo et au sein de l'industrie professionnelle. Enfin, il est prévu d'objectiver la place des femmes dans l'industrie du jeu vidéo à travers un baromètre.

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté le plan de redéploiement du cinéma élaboré en concertation avec le CCA au mois de juin 2020. Quand prévoyez-vous de lancer l'appel à projets «Formats innovants»? Pouvez-vous nous en dire davantage sur les modalités et le budget alloué aux cinq enveloppes de soutien? Envisagez-vous de mener prochainement des campagnes de sensibilisation afin de lutter contre les stéréotypes de genre dans les jeux vidéo? Le nouveau master prend-il en cette dimension en considération? Avez-vous abordé le sujet avec la ministre de l'Enseignement supérieur Valérie Glatigny? Enfin, le baromètre annoncé est-il déjà effectif? Comment et par qui est-il ou sera-t-il conçu?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le secteur du jeu vidéo a bien le vent en poupe en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Belgique. Je m'en réjouis. Sous mon impulsion, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est montré volontariste à ce sujet. Il a ainsi développé un tout nouveau soutien financier aux phases de prototypage et de développement des jeux vidéo. Initialement prévue dans le Plan «Droit des femmes», cette enveloppe s'inscrit désormais dans le Plan pour la reprise et la résilience (PRR). Ce nouveau cadre a permis d'augmenter l'enveloppe budgétaire disponible, puisqu'un montant de 500 000 euros a été dégagé en 2022 pour soutenir sept projets à la place de cinq. Par ailleurs, un nouvel appel est prévu pour 2023.

J'ai choisi de traduire la mesure 3.5 du Plan «Droit des femmes» en intégrant dans ces appels à projets plusieurs points d'attention spécifiques dans les critères d'évaluation du jury. J'ai ainsi valorisé les démarches visant à lutter contre les discriminations, le sexisme et les stéréotypes de genre dans les contenus, ainsi que «la parité au sein des équipes créatives» et «la représentation genrée dans la narration du jeu». Le jury a été constitué de manière paritaire et ses membres ont été invités à analyser les projets soumis spécifiquement à travers cet angle d'analyse, qui a pesé dans les critères de pondération. L'identité des sept lauréats de l'appel à projets a été révélée avant l'été.

Par ailleurs, les autres actions initialement prévues sont désormais pleinement intégrées dans le Plan «Diversité» instauré par le CCA à travers des conférences récurrentes sur différentes thématiques liées à la question de la diversité et du genre. Celles-ci sont destinées à tous les professionnels de l'audiovisuel – en ce

compris du jeu vidéo –, ainsi qu’aux étudiants et étudiantes des écoles supérieures de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L’ouverture du *tax shelter* au secteur du jeu vidéo dès 2023 constitue aussi une occasion importante pour renforcer la place des femmes dans ce secteur. En effet, augmenter les moyens financiers disponibles revient à augmenter le nombre de projets portés par des femmes. La création d’un baromètre de la représentation et de la place des femmes dans le secteur du jeu vidéo sera abordée avec les fédérations professionnelles wallonnes et bruxelloises lors des premières évaluations liées à ces nouveaux soutiens financiers.

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Le secteur rencontre effectivement un réel succès dans toute la Belgique. Je me réjouis d’entendre que l’enveloppe budgétaire de 500 000 euros a permis de financer sept projets et qu’un nouvel appel à projets sera lancé en 2023. Je suppose que vous travaillez en collaboration avec votre collègue Valérie Glatigny. Compte tenu de l’existence d’un master spécifique au jeu vidéo, votre collaboration me paraît intéressante.

***1.19 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Suspension des médias Russia Today et Sputnik et protection des journalistes russes et belges»***

**M. Olivier Maroy (MR).** – Cela fait maintenant sept mois que la Russie a décidé d’envahir l’Ukraine et que cette guerre sème la mort et la désolation. Dès le début de l’invasion, l’Union européenne a pris des sanctions à l’égard de certains médias russes connus pour être de véritables canaux de propagande du régime de Vladimir Poutine. Russia Today et Sputnik ont ainsi été bannis du territoire européen. Précisons qu’il s’agissait de sanctions économiques. La chaîne de télévision Russia Today était distribuée en Belgique par Telenet, en Flandre, dans une partie de la Région de Bruxelles-Capitale et dans six communes du Hainaut. Russia Today et Sputnik étaient par ailleurs accessibles par internet. Ces différents accès ont été coupés par les fournisseurs.

De nombreux journalistes russes sont en danger dans leur pays. Sur la base d’une loi russe du 4 mars dernier, toute critique du Kremlin ou de la guerre en Ukraine envoie son auteur directement en prison. Le seul fait d’utiliser le mot «guerre» dans un article constituait un risque pour les journalistes de se retrouver derrière les barreaux. Les correspondants étrangers prennent des risques pour couvrir le conflit. Leur mission d’information est particulièrement précieuse, mais surtout périlleuse. Je tiens une nouvelle fois à saluer leur courage.

Madame la Ministre, la suspension des médias russes Russia Today et Sputnik est-elle toujours respectée en Fédération Wallonie-Bruxelles depuis le mois de mars dernier? D’autres initiatives sont-elles prises pour lutter contre la désinformation et la propagande russe en Belgique? Je pense en particulier aux *fake news* et autres manipulations de l’information qui circulent sur les réseaux sociaux. La Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle une stratégie pour les combattre?

Pouvez-vous faire le point sur l'accueil des journalistes russes en exil? L'association En-GAJE (Ensemble, groupe d'aide aux journalistes exilés), qui vient en aide à des journalistes exilés, accompagne-t-elle actuellement des journalistes russes? Si oui, combien? Cette association a reçu le prix de la Démocratie du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comment notre institution veille-t-elle à protéger les journalistes belges présents en Russie, de manière permanente ou de manière temporaire lorsqu'il s'agit d'envoyés spéciaux? Existe-t-il des mesures particulières prises en complément de celles déployées par les rédactions pour lesquelles ces journalistes travaillent? Êtes-vous en contact avec le ministre-président? J'imagine que vous êtes en lien avec les ministres fédéraux concernés par cette problématique, à savoir la ministre de l'Intérieur ou la ministre des Affaires étrangères.

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Il est évident que cette guerre, dès lors qu'elle se déroule en Europe, mobilise l'attention des responsables politiques, tant en Belgique qu'au niveau européen. L'interdiction de diffusion de Russia Today et de Sputnik est toujours en vigueur. Monsieur le Député, vous avez tout à fait raison: il est crucial de lutter contre la désinformation et la propagande provenant du Kremlin, et cette mesure peut y aider directement. Protéger les journalistes et leur permettre d'exercer leur métier font partie des priorités, que ce soit ici ou ailleurs.

Dans un monde où tout va vite, il est important que les gens aient accès à une information de qualité et vérifiée, fournie par des journalistes respectant la déontologie de la profession. Nous, hommes et femmes politiques, avons aussi un rôle à jouer. Il est en effet de la responsabilité collective de nos formations politiques démocratiques de ne pas dénigrer ou mettre en doute le travail essentiel des journalistes dans le cas où il n'irait pas dans notre sens. Autrement, nous participerions à ce travail de sape particulièrement néfaste en ce qu'il finit par mettre sur le même pied information vérifiée et *fake news*. Ce constat vaut particulièrement sur les réseaux sociaux, où les fausses informations se propagent sept fois plus vite que les vraies.

À l'heure actuelle, En-GAJE n'a pas encore été amenée à accompagner des journalistes russes exilés dans notre pays. La Fédération internationale des journalistes (FIJ), elle-même, n'a pas connaissance de journalistes russes réfugiés en Belgique. Certains se sont signalés dans d'autres pays européens, mais il leur faut un visa pour rentrer dans l'espace Schengen. La FIJ est alors sollicitée pour délivrer une carte de presse internationale pour faciliter l'obtention de ce visa.

Du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous travaillons à assurer la sécurité des journalistes, qu'ils soient présents ici ou en zone de guerre, en soutenant financièrement les formations de l'Association des journalistes professionnels (AJP) qui contiennent des modules sur le journalisme en terrain hostile et sur la

façon d'assurer sa sécurité. L'étape suivante consistera à rassembler toute l'information utile concernant la sécurité des journalistes – les formations, mais également les renseignements utiles pour porter plainte, par exemple – dans une section dédiée et aisément identifiable du site internet de l'AJP, à l'instar de ce que fait la Flandre avec [www.persveilig.be](http://www.persveilig.be). Nous collaborons toujours avec la Flandre pour aborder de manière systémique tous les leviers d'action permettant d'améliorer la sécurité des journalistes.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Votre réponse me rassure, Madame la Ministre, et je vous remercie pour ces précisions. Je suis d'accord avec vous, il est crucial de lutter contre la désinformation. Ce besoin est devenu impérieux depuis quelques années, que ce soit en raison de la guerre en Ukraine, mais également avec la pandémie de Covid-19. Les citoyens sont à la recherche d'une information certifiée et recoupée, c'est-à-dire produite par des professionnels.

Je suis un peu moins d'accord avec vous sur un autre point: les journalistes ne sont pas des saints intouchables qui ne peuvent pas faire l'objet de critiques. Au contraire, je trouve que cette profession – naguère la mienne – manque parfois un peu de sens de l'autocritique. Lorsqu'on trouve qu'un reportage du service public a été orienté, on doit pouvoir le dire. Je l'ai encore dit le 18 octobre dernier au Parlement de Wallonie, car j'estimais qu'un reportage sur la consigne numérique était orienté. Les politiques doivent pouvoir intervenir sur ce terrain.

Pour le reste, je suis ravi que la Fédération Wallonie-Bruxelles accorde un soutien financier à l'AJP, car, effectivement, les journalistes francophones n'ont pas vraiment l'habitude de se rendre sur des terrains de guerre. Quand la guerre en Ukraine a éclaté, la RTBF a envoyé des journalistes sur le terrain, des jeunes femmes, qui sont revenues très rapidement, car elles n'avaient pas été suffisamment préparées, d'où l'intérêt de ces formations.

**Mme la présidente.** – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

*– L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12h30 et reprise à 14h00.*

**Mme la présidente.** – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

**1.20 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Chiffres d'audience du Centre d'information sur les médias (CIM) et revendications des éditeurs de la presse écrite»**

**1.21 Question de M. Benoît Dispa, intitulée «Futur contrat de gestion de la RTBF et sauvegarde de la presse écrite»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**M. Olivier Maroy (MR).** – Le Centre d’information sur les médias (CIM) a dévoilé, le 12 octobre dernier, les chiffres d’audience des titres de la presse belge. La pandémie de Covid-19 a interrompu le déroulement normal de ces enquêtes et la dernière remonte à 2020. Elle révélait alors une véritable ruée sur l’information. Les Belges, en pleine crise sanitaire, avaient besoin de repères et donc d’une information de qualité, sourcée, recoupée et mise en perspective.

Il fallait sans doute s’y attendre, les audiences pour l’année 2022 sont globalement en recul de 5,9 %. Si l’on ne regarde que les audiences des journaux, qu’ils soient au format papier ou numérique, le recul est plus limité, à savoir 2,7 %. Tous les titres, francophones ou autres, perdent des plumes; tous, sauf un, le journal «*Le Soir*» qui voit ses lecteurs augmenter de 5,4 %. En outre, 60 % des francophones s’informent grâce à un titre de presse quotidienne. Deux tiers d’entre eux le font désormais sur un support numérique. C’est encourageant pour le secteur. La transition numérique est désormais bien lancée.

Tout n’est pas rose pour autant. À l’occasion de la publication des derniers chiffres du CIM, les éditeurs de presse écrite ont, une nouvelle fois, fustigé la concurrence de la RTBF qu’ils qualifient de déloyale et qui, selon eux, met en péril le modèle économique des rédactions de presse écrite. Dans le cadre des auditions pour le futur contrat de gestion de la RTBF, nous les avons écoutés et interrogés au sein de notre commission. Au cours de ces auditions, les éditeurs de presse écrite ont lancé le même cri d’alarme. De mémoire, M. François le Hodey a dit en substance qu’il était difficile de monétiser ce qui était accessible gratuitement ailleurs. Autrement dit, l’offre gratuite d’informations écrites proposée sur le site internet de la RTBF représente une menace pour la survie des éditeurs francophones.

Pour rappel, le contrat de gestion actuel de la RTBF stipule certes qu’elle peut proposer du contenu écrit en ligne, mais que, premièrement, celui-ci doit être uniquement proposé en support de son offre audiovisuelle – ce qui dans les faits n’est pas suffisamment le cas, tout le monde s’accorde à ce sujet – et, deuxièmement, la taille des articles proposés sur son site internet doit être limitée. En effet, 51 % des articles ne peuvent excéder 1 500 signes de texte. Je ne ferai pas une longue thèse de doctorat là-dessus: ces dispositions sont sujettes à des interprétations pour le moins divergentes. La RTBF a, en tout cas, tendance à étendre de plus en plus son offre écrite et le nouveau contrat de gestion en préparation devra fixer de nouvelles limites, plus claires et plus strictes.

Madame la Ministre, comment analysez-vous les derniers chiffres d’audience du CIM? Où en êtes-vous dans votre réflexion concernant les contenus écrits en ligne de la RTBF? Je me suis replongé un peu dans les archives. La dernière fois que je vous ai interrogée sur ce problème, qui crispe les relations entre la RTBF et la presse écrite, vous m’avez répondu que notre commission était en train d’auditionner les différentes parties. Vous nous avez alors enjoins de terminer notre

travail et de rendre nos recommandations avant que vous ne rendiez votre avis sur le sujet.

Vous êtes maintenant en train de négocier le nouveau contrat de gestion et j’imagine que les travaux sont déjà bien avancés. Pourriez-vous faire le point? Avez-vous déjà avancé à ce sujet? Allez-vous clarifier les règles? En effet, tel est le plus petit commun dénominateur entre tous les opérateurs concernés et membres ayant pris part aux débats: le Conseil supérieur de l’audiovisuel (CSA) reconnaît lui aussi que les règles sont à ce point mal écrites que chacun les interprète à sa manière.

Récemment, M. François le Hodey, président de La Presse.be, a encore enfoncé le clou: «Le principal obstacle aujourd’hui, c’est la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui mène une stratégie de subventionnement de la RTBF sur internet, qui, au final, crée une situation de concurrence déloyale mettant en péril le modèle économique des rédactions.» Les propos sont durs. Qu’en pensez-vous? Que répondez-vous à M. le Hodey?

Votre note d’intention pour le futur contrat de gestion de la RTBF prévoit de mener une réflexion sur un mode de collaboration pertinent entre la RTBF et les acteurs médiatiques privés. Quelles collaborations envisagez-vous? Quelles sont vos pistes? L’aboutissement de ce contrat de gestion se rapproche à grands pas. Par conséquent, j’espère que vous serez plus loquace et je suis impatient de savoir où vous en êtes.

**M. Benoît Dispa (cdH).** – Je me joins à M. Maroy pour vous interroger, Madame la Ministre, sur l’enjeu essentiel qu’est la sauvegarde de la presse écrite. Celle-ci se sent grandement menacée et fait face à des défis particulièrement importants, à la fois structurels et conjoncturels, notamment liés à la crise énergétique et au renchérissement du papier, mais aussi à la viabilité de son propre modèle économique.

Le nouveau contrat de gestion de la RTBF est en cours de négociation dans un contexte où la viabilité du modèle économique de la presse écrite est hypothéquée, notamment par les GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon) qui siphonnent les revenus publicitaires sur internet. C’est l’une des causes des difficultés rencontrées par la presse écrite.

Dans le cadre des auditions sur le contrat de gestion, plusieurs médias ont tiré la sonnette d’alarme face à ce qu’ils considèrent comme étant une forme de concurrence déloyale de la part de la RTBF du point de vue du contenu rédactionnel publié en ligne. Récemment, La Presse.be – qui représente l’ensemble des éditeurs de presse quotidienne francophone et germanophone – a confirmé officiellement qu’en l’absence d’un revirement de la politique internet de la RTBF, le secteur serait contraint à des consolidations et sans doute à des réductions massives des

rédactions. Or, la presse écrite compte un nombre très élevé de journalistes et ce vivier doit être impérativement préservé.

Face à la concurrence des GAFAs, les acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles – paysage dont la dimension est relativement réduite –, en ce compris les acteurs publics, doivent mutuellement contribuer à un écosystème favorable et protecteur pour les médias francophones belges. Si ce n'était pas le cas, cela serait extrêmement dommageable pour le pluralisme de la presse et donc pour notre démocratie, qui se nourrit de ce dernier.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur cette question quasi existentielle pour la presse écrite? Comment les négociations sur le contrat de gestion avancent-elles? Quelles sont les avancées enregistrées dans les discussions entre le gouvernement, le conseil d'administration de la RTBF et plus largement tous les acteurs qui gravitent dans le monde des médias francophones? Dans le cadre de ces négociations, une réduction du contenu rédactionnel publié par la RTBF sur internet est-elle prévue?

L'actuel contrat de gestion a constitué une première étape en ce sens. En effet, concernant les contenus d'actualité, le contrat de gestion précise que la RTBF exerce ses missions «en veillant à ce que 51 % des articles de son site d'information en ligne ne dépassent pas 1 500 signes de texte, avec une marge de plus ou moins 5 %, hors titres, intertitres et blancs». L'effectivité de cette disposition et les effets qu'elle génère pour la RTBF et pour la presse écrite francophone ont-ils été évalués? Qu'en ressort-il?

Quelle est à ce jour la position du gouvernement, ou la vôtre, Madame la Ministre, en vue d'assurer une concurrence loyale entre la RTBF et la presse écrite et de renforcer les synergies entre ces acteurs importants dans notre paysage?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Messieurs les Députés, comme vous, j'ai pris connaissance des chiffres d'audience de la presse quotidienne. J'ai également relevé le chiffre selon lequel 60 % de la population belge francophone âgée de plus de 16 ans s'informe désormais en ligne. Cela conforte l'analyse des éditeurs de presse pour qui la transition numérique de leurs médias est un défi crucial. Cette transition a déjà commencé, et il est important qu'elle se consolide.

Je suis consciente qu'il s'agit d'un des enjeux du futur contrat de gestion de la RTBF qui est en cours d'élaboration. J'ai eu l'occasion de lire les recommandations du Parlement. Les éditeurs m'ont refait part de leurs inquiétudes et de leurs points d'attention. J'ai également pris note de l'avis du CSA, selon lequel les règles actuelles sont trop sujettes à interprétation.

Je reste persuadée que la RTBF a un rôle à jouer dans l'offre d'une information de service public de qualité, au bénéfice des citoyennes et des citoyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Néanmoins, cela ne doit pas se faire au détriment de la presse quotidienne. Il existe un chemin permettant de préserver le pluralisme du paysage médiatique de la Fédération Wallonie-Bruxelles tout en assurant les missions de service public de la RTBF. C'est ce sur quoi je travaille en ce moment, et cela passera par des règles plus claires, moins sujettes à interprétation.

Monsieur Dispa, j'ai reçu un projet de contrat de gestion il y a une dizaine de jours. Selon la procédure prévue par le décret, des négociations vont désormais s'ouvrir entre mon cabinet et la RTBF, après quoi le texte sera soumis tant au conseil d'administration de la RTBF qu'au gouvernement. Mon objectif est toujours d'aboutir à un résultat d'ici à la fin de l'année, pour permettre au nouveau texte d'entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Madame la Ministre, je vous mentirais en vous disant que je suis pleinement satisfait de votre réponse. Néanmoins, je peux comprendre que vous ne vouliez pas mettre le feu au lac, alors que les négociations vont débiter.

Je suis rassuré de vous entendre confirmer que la RTBF a bel et bien un rôle à jouer. J'ai parfois entendu certains acteurs du secteur dire que la RTBF ne devait pas développer de site internet et ne pas s'aventurer sur ce terrain. Je pense exactement le contraire. Nous ne sommes plus à l'époque de l'Institut national de radiodiffusion (INR) et il est normal que la RTBF propose aussi du contenu écrit sur le site internet qui héberge ses vidéos.

La question est de savoir jusqu'où la RTBF peut aller. Je pense qu'elle est allée trop loin, et ce, parce que nous l'avons laissée faire. En effet, le précédent contrat de gestion était complètement illisible. D'un autre côté, nous pouvons nous réjouir du fait que les rédactions de la RTBF soient particulièrement réactives et proposent une offre d'articles complète. Il faut simplement fixer des limites. Vous avez parlé de règles plus claires et moins sujettes à interprétation et c'est effectivement dans cette direction que vous devez aller.

Nous n'aurions rien à gagner si certains titres de presse écrite pâtissaient de la situation. François le Hodey a raison: pourquoi les citoyens iraient-ils payer pour du contenu qu'ils trouvent gratuitement sur le site de la RTBF, qui, il faut le reconnaître, est d'une grande qualité? L'offre écrite de la RTBF est complète et comprend parfois de longs articles de fond. Il va donc falloir placer le curseur au bon endroit.

Madame la Ministre, je comprends que vous ne vouliez pas envenimer les négociations, mais j'espère que vous veillerez très attentivement à ce que la RTBF ne

s'étende pas trop et à ce que la presse écrite puisse développer son modèle numérique.

**M. Benoît Dispa (Les Engagés).** – Madame la Ministre, je veux croire comme vous qu'il y a un chemin pour préserver à la fois les missions légitimes de la RTBF et celles de la presse écrite. Je comprends que vous ne puissiez pas le détailler davantage ici. Je ne m'en offusque pas, puisque les négociations sont en cours.

Permettez-moi simplement d'insister sur le fait que ce qui se joue dans ces négociations est peut-être la survie de la presse écrite, à laquelle nous tenons. C'est important à bien des égards, car le contrat de gestion est un instrument capital qui se décline dans toute une série de missions de la RTBF.

Les décisions que vous allez prendre auront sans doute un impact déterminant sur l'avenir de la presse écrite en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour assurer sa transition numérique, la presse écrite devrait passer de 100 000 à 400 000 abonnés numériques! C'est un défi énorme: en cas de concurrence gratuite, il devient impossible à relever. C'est la viabilité du modèle économique qui est mise en question.

**1.22 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Éventuel rapprochement de la régie publicitaire de la RTBF avec d'autres acteurs»**

**M. Olivier Maroy (MR).** – Le sujet de ma question est une bonne preuve de toute la pertinence de procéder rapidement à l'audition du nouveau patron de RTL *Belgium*, qui est un jeune loup. Il m'apparaît intéressant de répondre dès que possible à sa demande d'être entendu par notre commission. Madame la Ministre, vous venez de confirmer votre volonté de finaliser le contrat de gestion de la RTBF avant la fin de l'année. Dès lors, le groupe MR insiste lourdement pour que nous puissions procéder à cette audition dans le même délai, même si je crains que nous n'y arrivions pas.

À la suite du rachat de RTL *Belgium* par DPG et Rossel, sa régie, IP, a été quasiment dissoute pour faire place à une régie nationale pilotée par DPG en Flandre et à une régie régionale francophone chez Rossel. Face à ce phénomène de concentration, le patron de la RTBF n'exclut pas des alliances ou rapprochements entre la régie de la RTBF, la Régie Média Belge (RMB) et d'autres régies audiovisuelles, comme celle de la VRT.

Madame la Ministre, comprenez-vous la volonté de Jean-Paul Philippot qui entend faire face à ce phénomène de concentration des médias et des régies qui commercialisent les espaces? Seriez-vous favorable à une opération allant dans ce sens? Quels collaborations ou rapprochements seraient-ils, selon vous, les plus logiques et souhaitables concernant le média public?

Le patron de Rossel a récemment déclaré que la création d'une régie nationale ne représenterait pas une menace pour le marché de la publicité, en insistant notamment sur le fait que les plus gros faiseurs de publicité en Belgique sont Facebook et Google. Il tentait ainsi de minimiser la création de cette régie nationale au sein de DPG. Partagez-vous son analyse?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, le marché publicitaire est extrêmement dynamique. S'y joue une concurrence toujours plus vive entre éditeurs locaux et extérieurs, dont les GAFAN (Google, Amazon, Facebook, Apple, Netflix). Cette concurrence ne s'exerce pas à armes égales. Les GAFAN ont accès à un volume considérable de données à caractère personnel et l'exploitent, ce qui leur permet de proposer aux annonceurs locaux des inventaires d'espaces publicitaires capables d'atteindre, avec une efficacité redoutable, le public ciblé sur l'ensemble du territoire national, tant dans le Nord que dans le Sud du pays.

Comme l'avait indiqué le cabinet Deloitte dans son étude dynamique sur le marché publicitaire belge francophone, même si les annonceurs privilégient les espaces certifiés auprès de nos médias traditionnels, leur assurant la préservation de l'image de leurs marques, les GAFAN continuent de prendre des parts de marché, en particulier sur le marché local. Le rachat de *RTL Belgium* veut être une forme de réponse à la concurrence des GAFAN, en permettant à DPG et à Rossel de proposer un inventaire d'espaces publicitaires national. M. Bernard Marchant ne dit pas autre chose en définitive. Il est donc tout aussi compréhensible et pertinent que, pour subsister dans un marché aussi étroit que le nôtre, d'autres régies puissent également réfléchir à la manière de proposer des inventaires nationaux et d'éviter de trop fortes distorsions du marché.

En ce qui concerne l'exploration par la RMB de pistes de collaboration ou de rapprochement, celle-ci dispose d'une autonomie de décision et de responsabilité par rapport à la RTBF, mais je ne doute pas que l'actionnaire principal sera vigilant et privilégiera des acteurs susceptibles d'être en phase avec ses valeurs.

**M. Olivier Maroy (MR)**. – Madame la Ministre, je note qu'à mots couverts, vous dites que vous ne vous opposeriez pas à un accord entre la RMB et une autre régie publicitaire, comme celle de la VRT. Sans être un spécialiste de la question, j'estime assez pertinent de proposer une offre nationale. Les grandes manœuvres présidant au rachat de *RTL Belgium* ont abouti à la création d'une régie nationale.

Permettez-moi deux réflexions. Premièrement, la situation des médias francophones, que ce soit la RTBF ou *RTL Belgium*, n'est pas facile. Je dois avouer que la campagne que le gouvernement fédéral a récemment diffusée sur TF1 m'a quelque peu ébranlé. Certes, TF1 dispose d'espaces de décrochage belges gérés par IP, mais j'ai trouvé assez perturbant que le gouvernement fédéral choisisse de

diffuser sa campagne sur TF1. Je ne me souviens plus exactement de l'objet de cette dernière.

Deuxièmement, je souhaite rebondir sur les stratégies des GAFAN qui permettent un ciblage très pointu. Cela attire évidemment les annonceurs qui peuvent mener des campagnes très ciblées. Il faudrait peut-être mener une réflexion sur le développement de la publicité contextuelle (*native advertising*) et de la publicité ciblée à laquelle les grands médias audiovisuels francophones s'essaient en ce moment. Le contrat de gestion devra évaluer ces enjeux: devons-nous permettre à la RTBF de faire du ciblage publicitaire? Il faut tenir compte du contexte et de la stratégie des GAFAN dans ce domaine.

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je voudrais me faire l'écho du dispositif portant sur la «découvrabilité» des médias. Au-delà de la publicité, il contribue à accroître la visibilité de nos médias et encourage la collaboration entre tous les médias, quels qu'ils soient. Il permet de soutenir les médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de maintenir leur place dans notre paysage audiovisuel.

**M. Olivier Maroy (MR)**. – Les choses évoluent à toute vitesse et nous vivons un moment crucial. Il est d'autant plus important que notre commission procède à l'audition du nouveau patron de RTL *Belgium* pour entendre son point de vue, et ce, avant la fin de l'année.

**1.23 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Kidfluencers dans la promotion de la malbouffe»**

**1.24 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Rapport du Conseil supérieur de la santé (CSS) sur la publicité pour la malbouffe»**

**Mme la présidente**. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**M. Eddy Fontaine (PS)**. – Le *kidfluencer* est décrit comme un enfant âgé de moins de 18 ans qui construit une présence sur les réseaux sociaux en créant du contenu pour générer des vues et des engagements qui sont souvent sponsorisés. L'industrie de la malbouffe fait aussi appel à eux pour faire la promotion, auprès d'un jeune public, de snacks et de boissons populaires sur les différentes plateformes médiatiques que sont YouTube, Instagram, TikTok, Facebook et la télévision. La plupart de ces *kidfluencers* ne sont pas en surpoids, mais incitent les jeunes et les enfants à consommer des produits à forte teneur en graisse et en sucre.

Or, le phénomène de l'obésité s'aggrave chez nous. Les statistiques sont plus qu'alarmantes: un enfant en bas âge sur quatre est en surpoids, de même qu'un enfant sur six et un adolescent sur neuf. En 2010, la Belgique et 192 autres pays ont signé une résolution visant à restreindre le marketing des aliments et boissons

sans alcool à forte teneur en graisses saturées, en acides gras, en sucres libres et en sel auprès des enfants et des adolescents. Cependant, l'exposition à la malbouffe n'a pas vraiment diminué et le Conseil supérieur de la santé (CSS) plaide pour une réglementation plus stricte quant à la promotion de produits alimentaires malsains. Il s'agirait notamment d'éviter les publicités pour ces produits sur les différents canaux de communication pendant leur utilisation par des enfants.

Madame la Ministre, je sais l'engagement de votre gouvernement pour que nos enfants bénéficient d'une alimentation saine, durable et accessible, comme en témoigne votre action avec le ministre Daerden. Néanmoins, comment comptez-vous intégrer les recommandations du CSS à la politique visant la santé des enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles? Avez-vous contacté le gouvernement fédéral en vue d'une éventuelle interdiction de la promotion de produits malsains par des *kidfluencers*? Pourrions-nous envisager une campagne de promotion de la «bonne bouffe» dans les écoles et les lieux d'accueil avec des diététiciens accompagnés de *kidfluencers*?

**M. Olivier Maroy (MR).** – Le CSS a récemment publié un avis concernant la publicité en faveur de produits alimentaires malsains auprès d'un jeune public. Le constat est sans appel: les enfants sont trop souvent exposés à des publicités pour de la malbouffe, ce qui les conduit à adopter de mauvaises habitudes alimentaires. En Belgique, environ un enfant en bas âge sur quatre, un enfant sur six et un adolescent sur neuf sont en surpoids. Le CSS appelle donc à une réglementation plus stricte à l'égard de la promotion de produits alimentaires malsains auprès des jeunes. Selon cet organisme, l'autorégulation par l'industrie alimentaire aurait montré ses limites.

Le CSS a donc formulé les recommandations suivantes: l'interdiction de la publicité pour la malbouffe dans les crèches, les écoles, les centres d'accueil, les cliniques pédiatriques et lors d'activités sportives ou culturelles destinées aux enfants; l'interdiction de la publicité pour ces produits à la télévision entre 6h00 et 23h00; un meilleur contrôle des médias numériques et des nouvelles techniques de marketing, notamment sur les réseaux sociaux; l'obligation de faire figurer le «nutri-score» du produit alimentaire dans toutes les publicités – à supposer qu'il s'agisse d'un outil fiable, ce qui est contestable et contesté; dispenser une éducation liée au marketing et aux médias afin de stimuler l'esprit critique à l'égard des techniques de persuasion utilisées pour ces produits. En conclusion de son rapport, le CSS estime que l'encadrement des publicités pour la malbouffe est actuellement largement insuffisant en Belgique. Dans la foulée, le ministre fédéral de la Santé publique a annoncé travailler sur un plan fédéral de nutrition pour restreindre ou même interdire la publicité pour la malbouffe destinée aux jeunes.

Madame la Ministre, comment réagissez-vous au rapport et aux recommandations du CSS? Envisagez-vous de renforcer la réglementation en Fédération Wallonie-Bruxelles concernant la protection des mineurs face à la promotion de produits alimentaires malsains? Êtes-vous d'accord avec les propos du ministre Vandembroucke et avec sa volonté d'interdire purement et simplement la publicité pour la malbouffe destinée aux jeunes? L'avez-vous contacté à ce sujet?

L'article 5.2-3 du décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos (nouveau décret «SMA») dispose déjà que «la communication commerciale ne doit pas porter un préjudice physique mental ou moral aux mineurs» et qu'elle «ne peut pas encourager un usage excessif de produits alimentaires et de boissons contenant des acides gras trans, du sel, du sodium ou des sucres, dont la consommation régulière est déconseillée pour la santé». Allez-vous modifier cet article pour durcir la réglementation? Le cas échéant, quelles modifications souhaitez-vous apporter? Envisagez-vous d'associer l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) à la réflexion? Envisagez-vous une concertation avec la ministre de l'Éducation pour ce qui concerne le monde scolaire?

Prévoyez-vous des règles particulières en ce qui concerne la RTBF? Son futur contrat de gestion pourrait-il contenir des règles spécifiques en vue de lutter contre la malbouffe chez les jeunes? Dans ce cas, quels critères permettraient de déterminer ce qu'est la malbouffe? En effet, si cette idée peut paraître séduisante et si je suis moi-même plutôt favorable à une réglementation plus stricte, dans les faits, ce ne sera pas simple à appliquer.

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Messieurs les Députés, j'ai bien pris connaissance de l'avis 9527 du CSS, lequel vise à réduire l'exposition des enfants et des adolescents aux aliments malsains par le biais des médias et du marketing en Belgique. Cet avis a le mérite de proposer des avancées réglementaires mobilisant les différents niveaux de pouvoir.

Pour ma part, je me préoccupe surtout de la nécessité de protéger l'intérêt supérieur des enfants des conséquences négatives de la commercialisation d'aliments malsains. Lors du vote sur le nouveau décret «SMA», j'ai soutenu l'introduction d'une nouvelle disposition applicable tant aux services de médias audiovisuels qu'aux services de partage de vidéos. Celle-ci avait pour but de protéger les mineurs des communications commerciales faisant la promotion d'un usage excessif de produits alimentaires ou de boissons contenant des acides gras, du sel, du sodium ou des sucres, dont la consommation régulière est déconseillée pour la santé.

Dès l'adoption du décret, j'ai demandé au collège d'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) d'élaborer un code de conduite reprenant les meilleures pratiques dans ce domaine. Malheureusement, les nombreuses demandes d'avis récemment soumises à cet organe, notamment celles portant sur le sexisme et la

contribution à la production audiovisuelle, nous ont obligés à reporter ce chantier de réflexion. Néanmoins, les futurs travaux du collègue d'avis pourront s'appuyer sur l'avis du CSS. Le SPF Santé publique et l'ONE ont été invités à participer à ces travaux avec le CSA. L'ONE soutient d'ailleurs la démarche du CSS, qui vise à protéger les consommateurs les plus vulnérables.

Selon les recommandations émises par l'ONE lors de sa campagne intitulée «Les enfants et les écrans», sa position consiste à favoriser le dialogue entre les parents et les enfants à propos de ce que ces derniers peuvent voir à la télévision ou sur les réseaux sociaux. Cet accompagnement et ce dialogue peuvent concerner tous les types de contenus, y compris les publicités. Par ailleurs, je suis favorable à une concertation avec le monde scolaire afin d'y entamer une réflexion sur la promotion de la santé à l'école (PSE) et de renforcer les liens entre les établissements et les services, en fonction de leurs possibilités. Aujourd'hui encore, des écoles font état de la présence d'aliments peu sains dans les menus ou les encas proposés aux adolescents, surtout dans l'enseignement secondaire. Nous pourrions également mener une réflexion à ce sujet.

Le 13 octobre, le ministre fédéral de la Santé publique a annoncé vouloir limiter, voire interdire toute forme de publicité pour des aliments malsains, y compris les publicités en ligne. Ces mesures relèvent de la seule compétence de l'État fédéral et devront figurer dans le Plan fédéral Nutrition Santé (PFNS), qui sera présenté au gouvernement fédéral dans les prochains jours. La prudence est encore de mise à ce jour, car la teneur définitive du PFNS dépendra des débats au sein du gouvernement fédéral. En tout état de cause, si l'État fédéral adopte l'interdiction de la publicité pour les produits malsains, cette interdiction s'appliquera *de facto* à l'ensemble des services de médias audiovisuels et des services de partage de vidéos régulés en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Quant à la RTBF, le contrat de gestion actuel contient déjà des règles contraignantes destinées à éviter une trop forte exposition des mineurs aux produits malsains. Il instaure notamment un espace sans publicité dans les programmes pour enfants et prévoit également l'insertion d'un message de prévention lorsque la publicité porte sur des confiseries, des boissons sucrées ou des produits contenant du sel ou des édulcorants de synthèse. En fonction de l'évolution du dossier, nous étudierons avec la RTBF les éventuelles nouvelles mesures à prendre.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Madame la Ministre, malgré l'exposé très complet que vous venez de faire, je n'ai pas entendu de réponses directes à mes questions. Sans doute devrai-je relire attentivement le compte rendu pour les déceler. Quoi qu'il en soit, en repensant à la statistique selon laquelle un enfant en bas âge sur quatre serait déjà en surpoids, je me suis demandé si nous ne devrions pas aussi éduquer les parents et les grands-parents. En effet, dès lors qu'on donne à un jeune enfant le goût de certains produits, celui-ci prend de mauvaises habitudes. Peut-être serait-il judicieux d'inclure la conscientisation des parents, des grands-parents et

des proches des enfants dans les campagnes de promotion que vous suggérez pour qu'ils n'inculquent pas de mauvaises habitudes.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Je partage tout à fait votre opinion, Monsieur Fontaine. Nous pouvons effectivement réfléchir à une réglementation plus stricte de la publicité pour les aliments malsains, entre autres choses, mais il ne faudrait pas gommer la responsabilité des parents et des grands-parents. C'est avant tout à la maison qu'il faut faire attention à l'alimentation des enfants. Peut-être pourrions-nous travailler sur ce point.

Pour le reste, je relirai également votre réponse, Madame la Ministre. Les choses évoluent, mais ce n'est pas simple. En effet, la distinction entre aliments sains et malsains n'est pas évidente, car plusieurs facteurs, comme la teneur en graisse ou en sucre, peuvent intervenir. Des critères objectifs sont donc nécessaires. Cette question importante n'a pas de réponse simple et doit faire l'objet de multiples concertations dans un esprit de co-construction, ce qui semble déjà être le cas.

***1.25 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Création d'un nouveau département à la RTBF en vue de valoriser ses programmes à l'international»***

**M. Olivier Maroy (MR).** – La RTBF a récemment lancé son nouveau département *RTBF Creative*, qui vise à valoriser ses programmes à l'international. L'objectif est notamment de rendre ses formats d'émissions adaptables partout dans le monde, donc pour différents marchés locaux. La RTBF peut alors vendre ces contenus à l'étranger avec de nouveaux revenus à la clé. Comme le résume la directrice du pôle «Contenus» à la RTBF, «dès leur conception, nous voulons faire en sorte que nos nouveaux contenus aient une portée internationale, c'est-à-dire qu'ils puissent être vendus à l'étranger et adaptés aux spécificités locales».

Après avoir présenté au printemps dernier une dizaine de formats lors du MIPCOM de Cannes, le Marché international des contenus audiovisuels et de la coproduction, la RTBF en a présenté sept sur la Croisette la semaine dernière, lors de l'édition automnale du marché international des programmes. En cas de vente de ces formats, la RTBF se rémunère grâce à un pourcentage du budget de production ou, plus rare, à un montant global.

Madame la Ministre, comment accueillez-vous cette initiative de la RTBF qui, avec son nouveau département *RTBF Creative*, entend valoriser ses programmes à l'international? Cette valorisation est positive. Encouragez-vous la RTBF à vendre ses contenus à l'étranger? Si oui, de quelle manière?

Cela permettra aussi de stimuler tout un secteur, notamment les producteurs indépendants de programmes de flux qui travaillent avec la RTBF. Les revenus tirés par la RTBF des ventes à l'international pourraient-ils être réinjectés dans le secteur de la production indépendante? Cela pourrait peut-être constituer une boucle vertueuse.

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, il me paraît fondamental que la RTBF valorise davantage ses programmes à l'international, en premier lieu eu égard à l'ambition que nous portons vis-à-vis de l'investissement dans la production audiovisuelle indépendante. Les nouveaux revenus escomptés viendront renforcer la création d'œuvres et permettront à la RTBF de répondre à la demande de tous les publics en quête de nouveautés fréquentes.

L'initiative de la RTBF, par la création du label *RTBF Creative*, s'inscrit dans cette optique, ce dont je me réjouis. Elle place notre service public dans les standards de la majorité des médias publics européens qui ont développé des labels de vente ou des départements de distribution pluridisciplinaires.

Le prochain contrat de gestion devra permettre à la RTBF de faire rayonner nos industries créatives et nos talents hors de nos frontières, et ce, également grâce à une présence sur les marchés internationaux. La valorisation des programmes de la RTBF à l'international aura aussi une incidence vertueuse pour la création indépendante de flux, qui a quant à elle de surcroît besoin de débouchés ultranationaux pour trouver des financements qui lui permettent de vivre du fruit de son originalité. Donner un élan international aux productions, c'est donner un nouveau souffle à tout un secteur. C'est en effet un cercle vertueux.

**M. Olivier Maroy (MR)**. – Je suis à 100 % d'accord avec cela, Madame la Ministre.

*(Mme Françoise Mathieux prend la présidence)*

**1.26 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Traitement médiatique des identités des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers, intersexes, asexuelles et plus (LGBTQIA+)»**

**Mme Sabine Roberty (PS)**. – Nos médias jouent un rôle considérable dans la lutte contre les stéréotypes et les discriminations. S'ils peuvent contribuer à faire évoluer la société et œuvrer à plus d'inclusion, les médias peuvent également être vecteurs de souffrances, voire de discriminations lorsque les sujets qu'ils abordent ne sont pas bien traités. Il y a quelques jours sortait une étude intitulée «*LGBT-phobies, médias et société*», réalisée à l'initiative de la RTBF par la Fédération Prisme et l'ASBL Média Animation. À la demande du média de service public, ces deux associations ont préparé la rédaction d'une brochure qui invite les acteurs du monde médiatique à interroger leurs habitudes éditoriales et de production lorsqu'ils traitent de ces sujets.

Aujourd'hui, nous pouvons nous réjouir du fait que nos médias accordent une place de plus en plus importante aux personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers, intersexes et asexuelles (LGBTQIA+). Il y a, en outre, de réelles avancées dans le traitement journalistique de sujets liés aux questions de

genre et de sexualité. De même, le cinéma, les séries ou encore la publicité s'éloignent progressivement de portraits stéréotypés, voire offensants. Pourtant, les défis restent nombreux pour que les identités de chacun soient respectées. Si ce n'est pas toujours de manière volontaire, la méconnaissance et le manque d'outils conduisent encore trop souvent à des productions qui véhiculent des stéréotypes ou de fausses informations et qui perpétuent les discriminations.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette étude? Comment l'accueillez-vous? Quels leviers pouvons-nous activer aujourd'hui pour que les personnes LGBTQIA+ soient justement représentées?

En ce qui concerne le monde journalistique, la formation des professionnels des médias, présents et futurs, est un aspect essentiel. Comment abordez-vous cette question? Avez-vous pris des initiatives en matière de formation, comme dans le cas du traitement des violences faites aux femmes? Avez-vous lancé une réflexion à ce sujet, notamment avec l'Association des journalistes professionnels (AJP)? Qu'en est-il des secteurs du cinéma, des séries ou encore de la publicité? Comment la question est-elle abordée à travers le Plan «Diversité»?

Enfin, la question de la représentation des personnes LGBTQIA+ au sein même des équipes éditoriales ou de production est également centrale. Dans ce domaine, la brochure mentionnée précédemment rappelle l'importance de mieux identifier et documenter les discriminations concrètes auxquelles les communautés LGBTQIA+ sont confrontées dans les entreprises médiatiques afin de garantir un cadre de travail sécurisé pour chacun et chacune. Comment accueillez-vous cette proposition? Comptez-vous avancer en ce sens avec les représentants du secteur?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Améliorer le traitement médiatique des identités LGBTQIA+ est essentiel pour travailler à la réduction des différentes discriminations et violences que vivent ces communautés. L'étude, réalisée à l'initiative de la RTBF avec le soutien de la Direction générale de l'égalité des chances, s'appuie sur les témoignages de personnes directement concernées et constitue un outil solide pour accompagner les industries médiatiques dans leur traitement des thématiques relatives aux communautés LGBTQIA+.

Ce travail doit bien sûr s'inscrire dans la durée. C'est pourquoi, dans le cadre du prochain contrat de gestion de la RTBF, j'entends continuer à accompagner cette dernière dans sa volonté de porter les dossiers liés à l'égalité et à la diversité. Je l'encouragerai notamment à établir des objectifs précis et évaluables en termes d'égalité et de diversité, notamment en ce qui concerne l'orientation sexuelle, tant dans les représentations médiatiques qu'au sein même de l'organisation. Il est en effet essentiel de prendre en compte la représentation des personnes LGBTQIA+ au sein même des équipes éditoriales ou de production.

Il y a quelques semaines s'est clôturé le second appel à projets de la Direction générale de l'égalité des chances visant à lutter contre les discriminations et les violences homophobes, biphobes et transphobes. Cet appel était notamment ouvert aux médias et à l'audiovisuel. C'est le ministre de l'Égalité des chances, M. Daerden, qui en assure le suivi. J'entends aussi encourager la RTBF à dispenser des formations en son sein sur les questions d'égalité et de diversité. Dans le cadre de sa convention avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'AJP a quant à elle développé Student Alia, une plateforme en ligne destinée aux étudiantes et étudiants en journalisme qui leur permet de s'autoévaluer et d'accéder à des ressources utiles sur l'égalité et la diversité.

Dans le cadre du Plan «Diversité», le Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA) donne des formations pour les professionnelles et professionnels et organise aussi des formes régulières de *monitoring* et des conférences pour le secteur. La dernière conférence consistait en une analyse des représentations transgenres à l'écran. Dans le domaine de la publicité, le tout récent code de conduite sur les communications commerciales sexistes piloté par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) enjoint aux éditeurs de rendre plus visibles les personnes LGBTQIA+ et de diversifier les représentations d'identité de genre dans les autopromotions, jingles et habillages d'antenne. Action après action, je travaille à une meilleure égalité et une meilleure diversité dans les médias. Le traitement médiatique, la présence et le vécu des communautés LGBTQIA+ sont inclus dans ce travail constant.

**Mme Sabine Roberty (PS).** – Madame la Ministre, vos nombreuses réponses témoignent de l'intérêt que vous portez à ce sujet. C'est un travail qui se déploie dans la durée, certes, mais c'est aussi, ici et maintenant, qu'il faut agir. Vous comptez accompagner la RTBF pour atteindre des objectifs précis. Cependant, nous devons nous intéresser aussi aux autres médias. Je reviens à ma dernière question. Je me demande si vous seriez d'accord de travailler à l'identification et à la documentation des discriminations subies par les personnes LGBTQIA+. C'est un travail important à réaliser. En effet, à cause du manque d'informations, il est difficile de mettre des mots sur les problèmes, et ces derniers restent invisibles aux yeux de tous.

### ***1.27 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Les Grignoux face à la flambée des coûts énergétiques»***

**Mme Sabine Roberty (PS).** – Madame la Ministre, le 30 septembre dernier, nous avons appris que l'ASBL Les Grignoux avait fait l'acquisition de nouveaux projecteurs pour équiper certaines de ses salles de cinéma à Liège et à Namur. D'autres transformations techniques sont prévues pour améliorer l'expérience cinématographique des spectateurs. Ces transformations réduiront également de 45 % la consommation d'électricité de plusieurs cabines de projection. Une qualité d'image et de son améliorée donc, accompagnée d'importantes économies

d'énergie! Ce projet d'acquisition de matériel moins énergivore est financé par la banque NewB pour un montant de 300 000 euros.

Ces dernières années, les lieux culturels n'ont pas été épargnés par les crises successives. Les salles de cinéma ne font pas exception. Face à la crise énergétique que nous connaissons, vous avez précisé en séance plénière il y a deux semaines que des solutions adaptées devaient être trouvées en fonction des secteurs et qu'un travail serait lancé avec les partenaires et acteurs de terrain.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de l'initiative des Grignoux? Comment l'accueillez-vous? Disposez-vous de données qui rendent compte des dépenses énergétiques actuelles de ce secteur? Comment soutenez-vous structurellement les acteurs du secteur qui, comme les Grignoux, s'engagent dans une telle démarche de réduction drastique de leurs dépenses énergétiques? À plus court terme, quelles mesures envisagez-vous pour aider le secteur dans les mois à venir et lui permettre de continuer à accueillir le public dans les meilleures conditions? Avez-vous discuté avec les acteurs du secteur à ce sujet?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, l'augmentation des factures d'énergie met bon nombre d'entreprises et de particuliers sous tension. Les cinémas et les radios ne sont malheureusement pas épargnés.

Comme je l'ai indiqué dans ma réponse aux précédentes questions orales de MM. Matteo Segers, Eddy Fontaine et Olivier Maroy, le récent conclave budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles a permis de dégager des budgets exceptionnels qui permettront d'aider le secteur culturel, y compris le cinéma et les radios, dans les mois à venir. Soyez rassurée, les cinémas font donc partie des opérateurs culturels qui seront soutenus.

J'ai pris connaissance de l'initiative des Grignoux pour améliorer l'expérience des spectatrices et spectateurs, permettant, par la même occasion, de réduire la consommation d'électricité des différents lieux d'exploitation. Investir dans une meilleure efficacité énergétique et écologique me semble une réponse judicieuse aux défis qui se posent actuellement.

**Mme Sabine Roberty (PS)**. – Madame la Ministre, nous sommes tous d'accord: la crise énergétique n'épargne personne. Savoir que des budgets vont être débloqués me conforte dans l'idée que vous êtes attentive aux problèmes soulevés ici et sensible aux réalités vécues par le secteur. Je tenais à relayer ce bel exemple d'investissement financier d'un cinéma. Cela fait deux ans que ce secteur fait face à des crises successives et, pourtant, certains continuent d'investir – 300 000 euros dans le cas des Grignoux – pour lutter contre la crise énergétique. Cela me semble un bel exemple. Nous devons les soutenir et ne pas manquer de parler de leurs initiatives.

**1.28 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Bilan 2021 du Conseil supérieur de l’audiovisuel (CSA) relatif au contrôle des médias de proximité»**

**1.29 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Contrôle annuel des médias de proximité par le CSA»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Sabine Roberty (PS).** – Dans son bilan 2021 relatif au contrôle des médias de proximité, le Collège d’autorisation et de contrôle (CAC) du Conseil supérieur de l’audiovisuel (CSA) donne un avis qui est, de manière générale, positif. En effet, si le CSA rappelle que l’année 2021 a été fortement marquée par la crise sanitaire et que la situation a encore été compliquée pour certains médias à cause des inondations, il considère que les missions de service public ont été globalement remplies.

Il s’agissait du dernier contrôle réalisé sur la base des anciennes conventions. Le CSA a profité de ce bilan pour situer les éditeurs par rapport à leurs nouveaux objectifs, notamment la durée minimale de programmes qu’ils devront consacrer aux missions de service public, à savoir l’information, le développement culturel, l’éducation permanente et l’animation. Il en ressort que certains médias de proximité devront procéder à un rééquilibrage dans leur programmation pour atteindre les durées fixées pour chaque mission, notamment l’animation et la participation.

À propos de la production propre, l’ensemble du secteur remplit ses obligations. Cependant, si la production de contenus en ligne connaît une croissance, le volume de production reste à un des niveaux les plus bas depuis dix ans.

Enfin, l’année 2021 a été particulièrement importante en matière d’accessibilité puisque les différents médias de proximité devaient atteindre 50 % des objectifs fixés par le règlement adopté par le collège d’avis du CSA en 2018 en matière de sous-titrage et d’audiodescription. S’agissant du sous-titrage, tous les éditeurs, à l’exception de BX1, ont dépassé cet objectif et proposent en moyenne 25 % de leurs programmes avec un sous-titrage. Pour ce qui est de l’audiodescription, en revanche, l’objectif n’est malheureusement pas atteint. Le régulateur souligne également le rôle conséquent du Réseau des médias de proximité (RMP) pour la mise en œuvre des missions relatives à l’accessibilité.

Madame la Ministre, quel accueil réservez-vous au nouveau bilan du CAC? Au regard des nouvelles conventions signées en décembre 2021, à quels enjeux les médias de proximité devront-ils être plus attentifs pour remplir leurs objectifs?

En matière d’accessibilité, le CSA s’interroge aussi sur le manque de prévoyance des médias de proximité par rapport à l’audiodescription, notamment au regard des subventions allouées par votre gouvernement. Sachant que les objectifs fixés

sont supérieurs pour l'année en cours, avez-vous discuté avec les éditeurs pour identifier leurs éventuelles difficultés?

Enfin, le CSA considère que les règles relatives à la composition des conseils d'administration devront faire l'objet de discussions avec le législateur et avec le secteur, notamment par rapport à l'interprétation à donner à la notion de représentant des pouvoirs publics ou des services publics. Selon eux, cette notion mériterait d'être clarifiée. Comment accueillez-vous la proposition du régulateur? Un échange est-il nécessaire dans le cadre du renouvellement des conseils d'administration?

**M. Olivier Maroy (MR).** – Sur son site, le CSA signale que «le [CAC] a adopté ses avis sur le contrôle annuel de l'exercice 2021 des médias de proximité» et que «ces avis rendent compte de la manière dont chaque éditeur a appliqué ou non les missions de service public qui lui sont confiées par convention». Il rappelle que «l'exercice 2021 est resté fortement marqué par la crise sanitaire» et que cette situation «s'est encore complexifiée pour certains médias de proximité suite aux inondations de l'été 2021». Je pense notamment à TV Com dans le Brabant wallon.

Les avis du CSA sont, de sa propre analyse, «globalement positifs». Selon les informations figurant sur son site internet, «il s'agissait du dernier contrôle réalisé sur la base des anciennes conventions» des médias de proximité, «de nouvelles conventions ayant en effet été adoptées en décembre 2021».

Madame la Ministre, vous avez certainement pris connaissance de ce rapport. Quelle première analyse en faites-vous? Quels enseignements en tirez-vous?

Le volume de production propre pour tous les médias de proximité progresse de 2 %, mais il reste à un des niveaux les plus bas de ces dix dernières années. Le secteur respecte en tout cas ses obligations en la matière. Faudrait-il encourager les éditeurs à faire plus de production propre? Si oui, comment? Par ailleurs, ne faudrait-il pas identifier clairement les programmes qui peuvent être comptabilisés comme de la production propre? Le CSA émet en effet des réserves quant à la comptabilisation de certains programmes dans cette catégorie. Certains programmes s'apparentent avant tout à de la radio filmée et il y a débat autour de cela.

En ce qui concerne la composition des conseils d'administration des médias de proximité, le décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos (nouveau décret «SMA») prévoit notamment que «le conseil d'administration du média de proximité doit être composé pour moitié au moins de représentants du secteur associatif et du secteur culturel qui ne sont pas des mandataires publics ou des représentants des pouvoirs publics ou des services publics». Le CSA considère que «l'interprétation à donner à la notion de “représentant des pouvoirs publics ou des services publics” pourrait nécessiter

un éclairage de la part du législateur». Envisagez-vous de clarifier le nouveau décret SMA concernant cette disposition? Si oui, dans quel sens?

En parcourant les différents avis du CSA, je m'étonne du manque d'attention portée aux synergies que les différents médias de proximité doivent développer entre eux et aux synergies que les médias de proximité devraient entretenir de manière étroite avec la RTBF. Qu'en pensez-vous?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Les avis du CSA sur les médias de proximité constituent un outil intéressant pour s'assurer que ces médias assument leur rôle de service public. Dans son analyse transversale, le CSA dit percevoir l'année 2021 comme une année de transition. Ce bilan marque à la fois la fin de l'ancienne convention et, je l'espère, le début de la fin d'une période marquée par des situations difficiles. Il est difficile de tirer un bilan d'une année de transition. Toujours est-il qu'il est réjouissant de voir que les missions de service public ont globalement été remplies dans ce contexte.

En appliquant déjà certains contrôles qui ne seront réellement applicables qu'à partir de l'année 2023, le CSA offre aux médias de proximité un instrument utile pour anticiper les quelques ajustements nécessaires qui, selon le CSA, ne seront pas nombreux.

J'ai pris note des questions méthodologiques et d'interprétation du décret qui restent en suspens. Je discuterai avec le CSA et le secteur afin d'éclaircir ces points rapidement pour que les médias de proximité aient une référence claire pour assurer leur transition et pour que le CSA mène son exercice de contrôle sans ambiguïté.

Concernant l'audiodescription, il faut évidemment s'interroger sur les raisons qui font que seuls trois médias de proximité ont atteint leurs objectifs. L'accessibilité des médias de proximité pour les personnes en situation de déficience visuelle n'est pas à prendre à la légère. Le CSA s'interroge sur le manque de prévoyance des médias de proximité, malgré la période de transition et les subventions allouées par le gouvernement. J'attends des médias de proximité qu'ils prennent leurs responsabilités sur ce point et qu'ils s'assurent d'être en ordre pour l'exercice en cours.

Quant à votre dernière question, Monsieur Maroy, le gouvernement s'est fixé certaines lignes de conduite par rapport aux synergies. D'ailleurs, les conventions renforcent les synergies des médias de proximité entre eux, mais permettent aussi d'aborder les synergies à prévoir avec la RTBF. En revanche, je n'ai pas autorité pour changer l'avis du CSA.

**Mme Sabine Roberty (PS)**. – Les avis sont positifs et encourageants, mais ils dévoilent aussi tout le trajet qu'il reste à parcourir. Ce rapport est un outil pour les

médias de proximité, pour vous et pour nous, Madame la Ministre. Vous le soulignez, il fait le bilan d'une année assez particulière.

Seuls trois médias ont atteint leurs objectifs en termes d'audiodescription. C'est trop peu! Tous les médias de proximité doivent prendre leurs responsabilités. Ils doivent se manifester s'ils rencontrent tant de difficultés.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Les médias de proximité ont souffert, notamment en raison de la crise sanitaire et des inondations. Ne tirons donc pas de conclusions quant à cette année-là! Les nouvelles conventions fixent de nouveaux objectifs et pousseront ces médias de proximité à comprendre que leur ADN est complémentaire à celui de la RTBF.

J'espère que, dans ses rapports futurs, le CSA s'intéressera non seulement à l'audiodescription, à l'accessibilité, aux normes de production et à la production propre, mais aussi au travail collaboratif, au partage d'infrastructures ou de moyens de production avec la RTBF. Le CSA pourrait adapter sa mission en fonction des nouvelles conventions.

Je salue à nouveau l'excellence du travail des médias de proximité qui sont des éléments indispensables dans le paysage médiatique. Ils atteignent un niveau de granularité qu'aucun autre média ne peut atteindre, sauf peut-être les éditions locales de la presse écrite.

*(Mme Sabine Roberty, vice-présidente, reprend la présidence)*

***1.30 Question de M. André Antoine, intitulée «Perturbations attendues dans la distribution des quotidiens et périodiques en milieu rural à la suite de la réduction de 50 millions d'euros de la subvention pour la distribution postale»***

**M. André Antoine (Les Engagés).** – Madame la Ministre, bpost assure la distribution à domicile des journaux et périodiques en Belgique selon les termes d'une concession de service conclue avec l'État. Bpost reçoit à cet effet une subvention annuelle de 120 millions d'euros. La concession actuelle se termine à la fin du mois de décembre 2022. Bien entendu, bpost est évidemment candidat pour le renouvellement et espère remporter le nouvel appel d'offres.

À l'heure où les *fake news* et les réseaux sociaux sont de plus en plus difficiles à contrer, il apparaît primordial de maintenir une certaine vigilance démocratique grâce à une presse qualifiée et spécialisée, qu'elle soit quotidienne ou périodique.

Malheureusement, le pouvoir fédéral a décidé, malgré plusieurs mises en garde provenant de mon parti et d'autres milieux, de raboter la subvention annuelle de 50 millions d'euros à partir de 2024. L'opérateur déplore vivement la décision du gouvernement: «La réduction du budget aura des répercussions sur l'organisation et éventuellement sur l'emploi chez bpost», poursuit-il, ajoutant qu'«il y fera face de manière socialement responsable.»

L'opérateur n'exclut pas de devoir faire des choix quant aux zones géographiques desservies. Il sera peut-être contraint de privilégier les milieux urbains, car les coûts y sont moindres et la population plus importante, et d'abandonner ainsi le milieu rural.

Bpost, comme d'autres, s'interroge par ailleurs sur la définition que donne le gouvernement fédéral à la notion de service public. Il se demande si la distribution de journaux en fait toujours partie. Jusqu'à présent, ce dispositif postal, certes avantageux, avait permis de maintenir et de développer une presse de pluralité des opinions et, surtout, de favoriser chez nos citoyens une prise de conscience, une information au sujet de certains événements, avec un regard critique et une distance nécessaires sur les sujets d'actualité. Hier encore, Louis Michel rappelait l'intérêt du devoir d'objectivité et de l'orthodoxie de la presse. Or, si on ne distribue plus cette presse aux personnes moins accessibles, cela aura des conséquences sur la capacité de nos citoyens à réagir, à réfléchir et, peut-être, à éviter de voter pour l'extrême droite ou l'extrême gauche parce qu'ils seraient mal informés ou abusés.

Malheureusement, la réduction budgétaire de 50 millions est confirmée. Vous avez annoncé à M. Dispa que vous resteriez vigilante, et même proactive, une fois les montants d'économie connus. C'est le cas aujourd'hui.

Qu'allez-vous faire pour donner chair à la promesse et à l'engagement que vous avez pris pour relayer la préoccupation des médias et, au passage, pour permettre à bpost d'honorer au mieux le contrat de service public qui était le sien? Allez-vous saisir le Comité de concertation (Codeco)? Allez-vous provoquer, au nom du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une réaction de vos homologues fédéraux?

Le ministre-président n'hésite pas à intervenir au Codeco lorsque c'est nécessaire. J'espère qu'il fera bonne presse en relayant nos préoccupations, qui sont peut-être les vôtres, et celles des médias et de bpost. Nous espérons une réaction urgente, car il y va du maintien d'une démocratie vivifiante, bien entretenue et bien irriguée par les médias professionnels que nous respectons.

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Comme je l'ai rappelé en séance plénière le 12 octobre dernier, les tarifs postaux préférentiels pour la distribution des publications sont une aide appréciable pour le secteur de la presse imprimée, en particulier pour la presse indépendante et associative. Leur suppression serait une catastrophe pour bon nombre de ces publications. En effet, elle signerait l'arrêt de mort de certaines d'entre elles, égratignant le pluralisme des médias indispensable dans une démocratie.

J'ai interpellé le gouvernement fédéral lors de ses travaux budgétaires pour attirer son attention sur ce point. Cela a notamment permis d'éviter la mesure que prônaient certains. Le gouvernement fédéral a décidé de réévaluer, dès 2024, les montants accordés au concessionnaire pour appliquer ces tarifs postaux préférentiels. Cette décision doit désormais être inscrite dans le cahier des charges préalable à la nouvelle concession, qui prendra cours au début de l'année 2023.

J'ai déjà alerté Petra De Sutter, la ministre de tutelle de bpost, quant à l'importance de maintenir un soutien pour la presse indépendante et associative, au nom du pluralisme des médias et au bénéfice des citoyens. Je la sais sensible à la question.

Toutefois, c'est son collègue, le ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne, qui rédige le cahier des charges. Sans aller encore jusqu'à saisir le Codeco, je prendrai contact avec lui pour m'assurer que la question du soutien à la presse indépendante sera bien prise en compte.

**M. André Antoine (Les Engagés).** – Le match semble remis plus que terminé. Faudrait-il lancer des fumigènes, comme certains l'ont fait dimanche dernier, pour se faire entendre? Je ne promeus pas les comportements de ce genre. Toutefois, il me semble qu'une réaction forte est nécessaire.

Dans votre propos, Madame la Ministre, je peine à distinguer vos craintes de vos certitudes. J'entends qu'une ministre fédérale serait sensibilisée, mais pas encore le ministre qui est chargé de rédiger le cahier des charges. Or, deux membres de votre gouvernement sont d'éminents collègues de M. Dermagne. En tant que bourgmestre de Rochefort, ce dernier connaît bien la réalité rurale. Il devrait dès lors mesurer mieux que quiconque l'intérêt de maintenir des moyens budgétaires pour la diffusion des périodiques qui contribuent à éduquer nos concitoyens.

Je ne suis pas rassuré. Une obligation de moyens vous incombe. J'espère qu'elle se convertira en obligation de résultat.

***1.31 Question de Mme Françoise Mathieux, intitulée «European university film award (EUFA) et rayonnement de la culture cinématographique de la Fédération Wallonie-Bruxelles chez les étudiants»***

**Mme Françoise Mathieux (MR).** – Le *European university film award* (EUFA) vient d'annoncer la liste des films en lice pour sa septième édition. Ces productions seront présentées dans 25 universités à travers l'Europe qui éliront le lauréat le 7 décembre prochain.

L'événement permet de motiver les jeunes à s'intéresser au cinéma européen et de faire voyager l'esprit du cinéma européen tout en permettant un débat sur ces films et les messages qu'ils véhiculent.

Madame la Ministre, cette initiative m'amène à vous interroger sur les différentes actions que vous menez pour faire rayonner la culture cinématographique de la Fédération Wallonie-Bruxelles auprès des étudiants, mais aussi, plus globalement, auprès de toute la société.

Madame la Ministre, quelles sont les initiatives prises ou envisagées par la Fédération Wallonie-Bruxelles et par le Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA)?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, de nombreuses actions existent pour faire rayonner la culture cinématographique de la Fédération Wallonie-Bruxelles auprès des différents publics, qu'ils soient scolaires, professionnels ou plus larges.

Concernant les étudiants et le jeune public, le CCA soutient des activités d'éducation à l'image organisées par Écran large sur tableau noir, par le Festival international du film francophone (FIFF) Campus ou par l'ASBL Loupiote. La Fédération organise également des activités dédiées à la promotion du cinéma belge francophone à l'école, telles que le Prix des lycéens du cinéma ou Cinéastes en classe et met à disposition Laplateforme.be, qui offre aux enseignantes et enseignants des ressources pédagogiques adaptées en lien avec des films belges.

Par ailleurs, le décret relatif au parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA), récemment voté par le Parlement, qui entend permettre à tous les élèves, de la maternelle à la fin de l'enseignement secondaire, de vivre des expériences culturelles et artistiques multiples, intégrera des activités en lien avec le cinéma.

Les professionnels du secteur peuvent également bénéficier de nombreuses aides pour promouvoir les œuvres auprès des publics. Citons notamment les aides destinées aux producteurs et distributeurs pour la sortie en salles de films d'initiative belge francophone, comme c'est le cas pour 23 films déjà soutenus en 2022, ou les aides aux opérateurs audiovisuels de la Commission d'aide aux opérateurs audiovisuels (COA) destinées aux exploitants de salles, distributeurs, plateformes de diffusion numérique ou festivals de cinéma.

Alors que l'enveloppe annuelle de ces aides était de 3,4 millions d'euros depuis dix ans, je viens d'augmenter le montant total de 25 % dès 2023, pour atteindre 4,2 millions d'euros annuels, afin d'améliorer la visibilité de nos œuvres.

Les actions de promotion auprès du grand public sont également nombreuses. Pour la troisième année consécutive, l'opération «J'peux pas, j'ai cinéma!» a permis au public de voir des films belges et européens d'art et essai au tarif de un euro. Il s'agit d'un grand succès, que nous comptons réitérer l'année prochaine pour installer ce rendez-vous régulier auprès du grand public. À ce prix-là, des étudiants seront plus intéressés de se rendre dans nos cinémas.

Je voudrais aussi mettre en avant l'initiative «Cineville», une carte d'abonnement illimitée dans des cinémas d'art et d'essai lancée à la moitié de l'année 2022 et soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour le moment, six cinémas d'art et d'essai bruxellois participent à l'action, qui a vocation à s'étendre sur tout le territoire de la Fédération. Un tarif réduit, de 18 euros par mois, est d'ailleurs proposé aux étudiants.

Enfin, au niveau international, la Fédération Wallonie-Bruxelles déploie son action par l'intermédiaire de l'agence Wallonie Bruxelles images, dont la mission principale est la promotion des œuvres et des professionnels belges francophones à l'international. À titre d'exemple, en 2021, les œuvres de la Fédération Wallonie-Bruxelles comptabilisaient plus de 1 660 sélections en festivals, et pas moins de 300 prix.

**Mme Françoise Mathieux (MR).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour l'énumération de l'ensemble de ces activités de promotion et aides. Nos étudiants et jeunes doivent être fiers de faire partie d'une si belle Wallonie.

***1.32 Question de M. Benoît Dispa, intitulée «Suppression d'une chronique humoristique par la RTBF»***

**M. Benoît Dispa (cdH).** – Nous avons appris dans la presse que la RTBF a retiré de ses réseaux sociaux une vidéo d'un chroniqueur qui parlait du ministre-président de la Région wallonne. Le média de service public a justifié ce retrait par la vulgarité des propos tenus. L'humoriste affirme quant à lui être victime de censure. C'est la deuxième fois en un mois qu'une chronique semble faire grincer des dents à la RTBF. Il y a deux semaines, l'humoriste Dan Gagnon a en effet décidé de quitter le média de service public, car sa situation devenait de plus en plus précaire. Une de ses chroniques aurait mis le feu aux poudres et constitué un point bloquant dans les négociations de son contrat.

Madame la Ministre, la suppression d'un contenu relève de la liberté et de la responsabilité éditoriales. À cet égard, je ne voudrais pas que ma question soit interprétée comme une prise de parti dans ces deux cas ou comme une ingérence dans l'exercice de cette liberté par la RTBF. Je me contenterai de souligner que la vidéo en question était réellement hilarante, même s'il est toujours plus facile de rire des autres que de soi-même. La succession de ces deux événements m'amène toutefois à vous interroger sur la gestion des situations problématiques de ce genre.

Pouvez-vous clarifier les faits et les raisons qui ont amené la RTBF à prendre ces décisions? Quelles sont les règles qui encadrent l'exercice de la liberté éditoriale de la RTBF dans le cas d'un contenu qui serait supprimé en raison des propos tenus par un animateur, un journaliste, un humoriste, un chroniqueur ou un in-

tivité? Quels motifs peuvent-ils justifier le fait que les responsables éditoriaux suppriment ou ne diffusent pas un contenu? Qui exerce cette responsabilité? Le contrat de gestion prévoit-il des dispositions spécifiques à ce sujet?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La liberté d'expression est souveraine tant qu'elle respecte, elle aussi, les principes de base que sont, par exemple, la lutte contre le racisme ou l'interdiction des appels à la haine. Toute forme de censure est inacceptable selon moi. L'humour et les chroniques politiques sont des moments importants d'expression qui ont toute leur place dans une démocratie et qui proposent souvent un équilibre subtil entre excès, caricature et critique constructive.

La RTBF m'informe que les deux chroniques sont toujours disponibles sur Auvio. Cependant, il a été décidé par l'édition concernée de ne pas promouvoir la chronique relative au ministre-président wallon sur les réseaux sociaux. En raison principalement du niveau de vocabulaire utilisé, celle-ci ne correspondait pas aux critères de respect des personnes que la RTBF entend respecter en tant que service public porteur de valeurs, et ce, malgré son rôle de «poil à gratter» en termes de divertissement. J'ajoute que l'auteur de la chronique s'est excusé sur antenne et poursuit par ailleurs sa collaboration avec la RTBF dans les mêmes conditions qu'auparavant.

Concernant l'humoriste Dan Gagnon, il faut dissocier sa chronique sur le Qatar de sa décision de ne pas continuer à travailler avec la RTBF. Il a en effet souhaité que la clause de confidentialité liée à sa rémunération soit retirée, ce que la RTBF a refusé pour rester cohérente avec sa politique en termes de convention. Dan Gagnon n'a pas désiré signer cette convention et a, par conséquent, mis un terme à sa collaboration avec la RTBF. Enfin, concernant votre remarque sur l'humour, on ne peut rire des autres que si l'on est capable de rire d'abord de soi-même!

**M. Benoît Dispa (Les Engagés)**. – Je retiendrai que l'humour – en ce compris l'humour politique – a toute sa place sur un média de service public, même s'il peut paraître irrévérencieux et susciter des commentaires. La RTBF manquerait à sa mission si elle renonçait à cette fonction essentielle en démocratie. L'humour amène aussi les représentants du monde politique à relativiser l'image qu'ils se font parfois d'eux-mêmes. Je me permets d'encourager cet humoriste à continuer à nous faire rire, l'essentiel étant que ses propos, même irrévérencieux, soient drôles.

### ***1.33 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Contribution des géants du web à la production audiovisuelle en Communauté française»***

**Mme Amandine Pavet (PTB)**. – Madame la Ministre, le PTB est intervenu à de très nombreuses reprises pour dénoncer le mini-pourcentage de 2,2 % de contribution des géants du web à la production audiovisuelle en Communauté française,

alors que la France applique une participation dix fois supérieure. Ce mini-pourcentage a également été dénoncé par plusieurs représentants du secteur culturel lors des récentes auditions organisées par notre commission.

En juin, en réponse à une question du PTB, vous avez indiqué que vous attendiez l'avis de l'ensemble des acteurs pour vous prononcer sur la proposition du secteur du cinéma et proposer une modification du décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos (nouveau décret «SMA»).

Le collège d'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a publié son avis le 13 juillet dernier. Il soutient, dans sa majorité, le rehaussement des taux de contribution et estime que celui-ci pourrait permettre d'investir jusqu'à 26 millions d'euros supplémentaires dans la production audiovisuelle en Communauté française.

Le 13 septembre, vous avez indiqué avoir bien pris connaissance de cet avis du CSA, ainsi que de celui de la Commission des arts vivants, et avez précisé que votre objectif était d'aboutir à une modification du nouveau décret «SMA» dans les prochains mois, pour une mise en œuvre en 2023. Vous avez annoncé que vous tiendriez compte de l'avis du secteur et des éditeurs concernés. Vous n'avez cependant pas cité d'objectifs précis concernant les pourcentages de contribution. Vos intentions restent malheureusement vagues, alors que nous sommes le 25 octobre et que la prochaine année approche à grands pas.

Où en est l'élaboration du décret visant à augmenter la contribution des éditeurs de services audiovisuels? Qu'entendez-vous précisément par «les avis du secteur et des éditeurs concernés»? Avez-vous prévu d'utiliser telle quelle la proposition imaginée par le secteur du cinéma voici près d'un an? Si des adaptations sont prévues, quelles sont-elles? Quels en sont les motifs? Quelles sont les positions des uns et des autres? Quels pourcentages de contribution prônez-vous en tant que ministre? Un système de paliers est-il prévu? Pouvez-vous donner un aperçu des éditeurs qui contribueraient et à quelle hauteur? Confirmez-vous les calculs du CSA quant au montant qu'une hausse des taux de contribution pourrait permettre de récupérer?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, Disney+, Amazon et Netflix contribuent déjà à la production audiovisuelle en Fédération Wallonie-Bruxelles. Par ailleurs, je me suis engagée à revoir à la hausse les taux de contribution. Ce travail est en cours. Mon objectif est de présenter au gouvernement le projet de modification des obligations de contribution d'ici la fin de l'année. Le travail se fait en parallèle de la négociation du nouveau contrat de gestion de la RTBF, puisque des obligations d'investissement dans la production indépendante s'appliquent également au média public francophone.

L'avis du collège d'avis du CSA, reçu au mois de juillet dernier, est très intéressant et plus nuancé que vous le présentez. En effet, il relève que, si une augmentation des taux de contribution des éditeurs est encouragée sur le marché belge francophone, la hauteur des taux doit respecter les principes de proportionnalité et de non-discrimination, sous peine d'être invalidée par l'Europe. À ce titre, je vous invite à parcourir les contributions écrites de l'ensemble des éditeurs concernés, locaux et internationaux, jointes à l'avis du collège d'avis: elles préconisent d'envisager les impacts d'une augmentation de manière transversale, de manière plus large que la hauteur des taux uniquement. Le CSA propose lui-même différents scénarii alternatifs, que mon cabinet examine actuellement. À ce stade, il serait imprudent d'annoncer des chiffres précis, dès lors que les négociations sont toujours en cours.

Ma volonté a toujours été de modifier les taux de contribution des éditeurs dans un sens ambitieux et structurant pour l'ensemble de l'écosystème et spécifiquement pour la production majoritaire francophone, grâce à un mécanisme de phasage, afin de permettre au marché d'absorber les nouveaux investissements. Il faut évidemment augmenter les taux, mais il convient aussi de s'assurer qu'ils atteignent les objectifs que je viens de citer. C'est le sens de notre travail actuel avec mon cabinet.

Par ailleurs, les contributions actuelles auxquelles sont soumis les éditeurs sont en cours de calcul par l'administration, puisqu'elles concernent les années 2021 et 2022 de manière cumulée.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Disney+, Amazon et Netflix contribuent déjà, mais à un taux minimal de 2,2 %. C'est très peu par rapport à tous les bénéfices qu'ils engrangent sur notre territoire.

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Entre autres, grâce au PTB, avec tout l'argent que vous mettez dans vos réseaux sociaux.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Madame la Présidente, pourriez-vous rappeler la ministre à l'ordre?

**Mme la présidente.** – Je vous en prie, Madame Pavet, vous pouvez continuer.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Madame la Ministre, vous présenterez au gouvernement les objectifs de contribution avant la fin de l'année, alors que vous aviez promis d'appliquer les nouveaux taux de contribution dès 2023. Nous craignons dès lors que le projet soit encore retardé d'un an. Or, cela fait déjà deux ans que le secteur attend des taux de contribution plus élevés pour ces opérateurs. Vous dites qu'à ce stade, il est imprudent de présenter les taux que vous défendez personnellement. Cependant, notre travail parlementaire consiste à juger de l'action du gouvernement et, malheureusement, vous n'êtes pas assez transparente sur ce

qui est en train d’être négocié. Je trouve cela dommage, d’autant plus que ce n’est pas la première fois que cela arrive. Nous allons attendre que les taux soient communiqués et nous espérons qu’ils seront réellement ambitieux pour permettre un refinancement du secteur du cinéma en Fédération Wallonie-Bruxelles.

*( Mme Françoise Mathieux reprend la présidence )*

### ***1.34 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Lutte contre les mutilations génitales féminines»***

**Mme Sabine Roberty (PS).** – Madame la Ministre, si les mutilations génitales féminines (MGF) sont fermement condamnées dans notre pays, des jeunes filles et des femmes en sont malgré tout encore victimes. Ces violences particulières interviennent dans un certain contexte et sont difficiles à quantifier. Elles nécessitent donc une approche ciblée.

Madame la Ministre, quelles sont les initiatives prises en Fédération Wallonie-Bruxelles pour lutter contre ces violences, notamment dans le cadre du Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes?

Le 12 novembre 2021, le gouvernement a approuvé la reconnaissance et le subventionnement d’un collectif chargé de la prévention et de la lutte contre ces mutilations. Plusieurs projets sont prévus sur cinq ans: la réalisation de campagnes de sensibilisation, le lancement d’une recherche sur les MGF dans certaines communautés et la formation des médiateurs communautaires et des interprètes au sujet des MGF. Pouvez-vous faire le point sur ces projets? Certains ont-ils déjà été concrétisés?

Le Plan «Droits des femmes» prévoit également plusieurs campagnes de sensibilisation, notamment sur cette question. S’agit-il des mêmes campagnes que celles menées par le collectif ou bien d’autres actions dans le domaine sont-elles prévues?

Le renforcement du rôle de l’Office de la naissance et de l’enfance (ONE) dans la lutte contre les MGF est également un axe important. Un appel à projets a été lancé en 2021 pour assurer un meilleur accompagnement des professionnels dans la prise en charge des situations à risques. La mission a été confiée au Groupe pour l’abolition des mutilations sexuelles (GAMS) le 15 décembre 2021. Parmi les axes de travail figure notamment la formation des intervenants médico-sociaux des consultations de l’ONE, des équipes SOS enfants et des services de promotion de la santé à l’école (PSE). Pouvez-vous faire le point sur ces campagnes? Les synergies entre les différents opérateurs ont-elles été renforcées?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, le risque que des enfants ou des jeunes filles soient victimes de MGF est réel, même en Belgique. Outre l’approche réparatrice, la prévention aux MGF

doit être un pilier de notre action. Elle doit être déployée auprès des professionnels, des parents, des enfants et du grand public.

Pour prévenir et combattre ces violences, j'ai reconnu et subventionné en novembre 2021 un collectif d'associations dont le plan d'action quinquennal porte spécifiquement sur ce sujet. En un peu moins d'un an, le collectif a déjà réalisé de nombreuses actions. Il a mené une recherche sur la pratique de MGF dans les communautés indonésiennes et malaisiennes présentes en Fédération Wallonie-Bruxelles et a prévu d'en lancer une autre sur les risques de MGF au sein des communautés égyptiennes et yéménites. Il a également formé des relais communautaires et des interprètes à la problématique des MGF. Il a en outre lancé une campagne de prévention, intitulée «*Ensemble, faisons de ce voyage un bon souvenir*», qui cible les parents prévoyant d'effectuer un voyage dans leur pays d'origine. Cette campagne sera systématiquement relancée avant les congés scolaires d'été durant les quatre prochaines années.

Le soutien pluriannuel de l'ONE au GAMS s'ajoute aux actions du collectif d'associations pour garantir un meilleur accompagnement des professionnels à la prise en charge des situations à risques. Durant ces premiers mois, le GAMS a lancé diverses actions. Citons la création de modules de formation destinés aux partenaires enfants-parents (PEP'S), aux référents «Maltraitance», aux équipes SOS enfants, aux services PSE ainsi qu'aux médecins. En outre, il a créé et mis à disposition un nouvel outil, appelé «détectomètre», destiné à repérer et à mettre en œuvre les actions utiles en cas de MGF. Enfin, il a assuré le suivi des familles référées par l'ONE dans le cadre de ses permanences juridiques. Ces premières actions ont amené l'ONE à désigner des référents et des référentes «MGF» dans les services PSE.

**Mme Sabine Roberty (PS).** – Madame la Ministre, je constate avec plaisir que cette matière vous tient aussi à cœur. La prévention est un pilier de notre travail, la sensibilisation aussi. Le travail du collectif avance bien et va dans le bon sens. Je suis heureuse d'entendre que la campagne de sensibilisation produira encore ses effets durant les quatre années à venir. S'il faut que la communication soit répétée, car la répétition crée la notion, il faut aussi, dans les campagnes de ce genre, veiller à varier légèrement et à décliner le contenu de l'information. Dans le cas contraire, la lassitude survient et la cible n'y prête plus attention. Répéter est important, mais créer la surprise l'est tout autant.

Par ailleurs, les modules de formation, le nouvel outil appelé «détectomètre», le suivi des familles et les référents désignés par l'ONE ne sont que de bonnes réponses.

### ***1.35 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Outils de gender mainstreaming»***

**Mme Sabine Roberty (PS).** – Le *gender mainstreaming* est une démarche qui vise à intégrer la dimension du genre dans la conception de toutes les politiques. Cette approche récente se répand progressivement et son importance pour atteindre une réelle égalité dans tous les domaines n'est plus à démontrer.

Madame la Ministre, afin d'améliorer les outils à notre disposition en Fédération Wallonie-Bruxelles, vous avez chargé le Service de l'évaluation des politiques publiques d'évaluer le test «Genre». Le rapport d'évaluation est attendu dans le courant de ce semestre.

En mars dernier, vous m'avez indiqué être à la troisième étape du processus, à savoir l'élaboration et l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des utilisateurs du test «Genre». Les réponses étaient attendues pour la fin du mois d'avril. Pouvez-vous me confirmer que le questionnaire a été finalisé et transmis aux agents concernés? La quatrième étape, celle du traitement des données et de l'élaboration du rapport, est-elle déjà en cours? Disposez-vous d'informations plus précises quant à la date de remise du rapport?

Par ailleurs, il était prévu de lancer un marché de service pour désigner un opérateur chargé d'évaluer l'application et l'efficacité du décret du 3 mars 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs. Le marché a-t-il été lancé? Quand l'évaluation sera-t-elle disponible?

D'autres initiatives étaient également en cours, telles que la constitution d'un groupe de travail émanant du comité de suivi du Plan «Droits des femmes» ou la désignation de référents «Genre» au sein du ministère. Pouvez-vous faire le point sur ces pistes de travail?

Enfin, concernant les formations au *gender mainstreaming*, l'École d'administration publique (EAP) devait lancer un nouveau marché public, car celui conclu avec l'ASBL Genderatwork arrivait à échéance en mars dernier. Qu'en est-il aujourd'hui? Quel opérateur a-t-il été désigné? De nouveaux cycles de formations ont-ils été mis sur pied?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La politique de *gender mainstreaming* est récente en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle nécessite des changements de pratique au sein du gouvernement, du Parlement, de l'administration et des organismes d'intérêt public (OIP). Le test «Genre» peut jouer un rôle important en tant qu'outil d'analyse d'impact. Néanmoins, son efficacité suscite des sentiments mitigés. Dans cette optique, j'ai chargé le Service de l'évaluation des politiques publiques de l'évaluer, en étroite collaboration avec la Direction générale de l'égalité des chances.

Toute personne ayant complété un test «Genre» depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 a été invitée à répondre à un questionnaire électronique. Le Service de l'évaluation des politiques publiques a traité l'ensemble des réponses recueillies et a transmis son analyse à la Direction générale de l'égalité des chances. Pour le moment, celle-ci finalise le rapport et les recommandations qui l'accompagneront. J'espère que ce travail s'achèvera dans les meilleurs délais.

Au sujet de l'évaluation du décret du 3 avril 2014, le marché de service pour désigner un opérateur a été lancé en juin dernier. La sélection est en cours. À ce jour, il n'est pas possible de vous fournir, Madame la Députée, une date précise de la remise du rapport. Selon toute vraisemblance, nous pouvons néanmoins l'espérer pour la fin de l'année 2023.

Le groupe de travail émanant du comité de suivi du Plan «Droits des femmes» a été mis sur pied en juin dernier. Il mène actuellement une réflexion transversale allant dans le sens d'un conditionnement des subventions à la présence d'une clause anti-sexisme dans les contrats de travail de l'organisation candidate et à la présence d'au moins un tiers de personnes du sexe le moins représenté dans la structure dirigeante de l'organisation. Selon ce qui a été décidé, le groupe de travail devrait me communiquer ses recommandations durant le premier semestre de 2023.

Par ailleurs, des référents et référentes «Genre» ont bien été désignés dans toutes les administrations générales de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils sont chargés d'accompagner et de sensibiliser les agents et agentes du ministère et ont pour objectif d'établir un plan d'action spécifique et une coordination centralisée.

Au sujet des formations au *gendermainstreaming*, un nouveau marché public a été lancé. La procédure de sélection du nouvel opérateur est en cours. Les formations seront à nouveau organisées à partir de 2023.

**Mme Sabine Roberty (PS).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour toutes ces réponses. Vous dites que des changements de pratiques sont nécessaires, mais l'humain est réticent au changement; c'est pourquoi tout prend du temps. Je suis cependant certaine que nous y parviendrons, même si cela implique un changement de mentalité et de paradigme pour de nombreuses personnes. Je tiens à rester positive.

Je note que les analyses sont toujours en cours et que vous disposerez bientôt d'un rapport. Le marché des services ayant été lancé en juin, l'évaluation est toujours en cours également. Vous estimez toutefois que le rapport devrait être finalisé avant la fin de l'année 2023.

Quant au groupe de travail instauré en juin, les premiers résultats devraient nous être communiqués dans le courant du premier semestre de 2023.

Enfin, les formations pourront reprendre dès l'année prochaine. Tous ces éléments témoignent bien de la lenteur de ce dossier. Nous sommes conscients des difficultés, et l'année 2024 est à nos portes, mais nous y parviendrons.

*(Mme Sabine Roberty, vice-présidente, reprend la présidence)*

### ***1.36 Question de Mme Hélène Ryckmans, intitulée «Parité dans les festivals et autres milieux artistiques»***

**Mme Hélène Ryckmans (Ecolo).** – À l'occasion des anniversaires des mouvements #MeToo et #BalanceTonBar, je souhaite revenir sur la question de la présence des femmes en festival, sur le plan tant de la programmation que de la direction artistique ou du public.

La presse se faisait récemment l'écho du rapport de la plateforme Scivias. Celui-ci révèle que dans treize festivals programmés en Fédération Wallonie-Bruxelles, 78 % des artistes à l'affiche étaient des hommes, contre 21 % de femmes et 1 % de personnes non binaires. Surtout, pour Sarah Bouhatous, la coordinatrice de Scivias, la faible présence des artistes féminines et des minorités de genre sur scène n'est que la pointe de l'iceberg, car c'est tout le secteur qui est inégalitaire. Elle fait en effet le lien entre les chiffres énoncés plus haut et le faible taux de femmes programmatrices – 17 % – et directrices de structures – 28 %. Toujours selon elle, tout l'écosystème musical est à revoir en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cet aspect avait déjà été mis en évidence par le collectif F. (s) dès 2019. L'assemblée Alter Égales avait également émis des recommandations sur la question. Cet été, le collectif «Et ta Sœur?» avait effectué une comparaison entre plusieurs festivals européens de musiques urbaines et de hip-hop et constatait qu'entre 16 et 25 % d'artistes féminines étaient annoncées. Pour les Ardentes à Liège, c'était seulement 10 %, avec sept artistes féminines programmées. Outre la programmation, il y avait eu une polémique autour des fausses déclarations du festival au sujet de sa signature de la charte Scivias, ainsi que les slogans très maladroits après la sortie de #BalanceTonBar, comme «Droque-moi à la tendresse».

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de ce rapport? Que faites-vous pour améliorer la représentativité des programmations? Quelles actions faudrait-il mener afin de favoriser l'égalité dans ce domaine? Je peux reconnaître qu'il existe une différence de représentativité des genres dans le secteur de la scène urbaine et hip-hop, mais ces inégalités se retrouvent malheureusement partout. Nous pouvons et devons agir. En effet, qu'il s'agisse d'une répartition inéquitable des ressources ou d'une faible représentation des femmes aux postes de direction et à la présidence des conseils d'administration d'instances culturelles, les exemples ne manquent pas pour illustrer les défis auxquels le secteur culturel dans son ensemble est confronté du point de vue de l'égalité de genre. Le collectif F. (s) l'a d'ailleurs bien dénoncé et a fait des propositions.

À cet égard, la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit, d'une part, l'adaptation du cadre législatif pour tendre vers la parité d'ici 2024 dans les domaines les plus en retard, tels que la culture et les médias, et, d'autre part, la prise en considération de cet objectif dans l'attribution des subventions, bourses et autres postes de direction de lieux culturels. Les mesures 2.8 et 2.9 du Plan «Droits des femmes», qui visent à «introduire une dimension genrée dans la sélection des projets culturels» et à «valoriser les projets culturels luttant contre les stéréotypes de genre», rejoignent d'ailleurs ces objectifs.

Ces deux mesures étant sous votre responsabilité, comment peuvent-elles être concrétisées pour faire progresser la parité sur les scènes musicales? La formation mentionnée dans la mise en pratique de la mesure 2.8 a-t-elle été dispensée? Les constats sont là et l'étude de l'Université de Liège (ULiège), que vous avez encouragée, a permis d'objectiver et de référencer ces inégalités. Comment s'y attaquer désormais? Comment les décideurs et – ou – les acteurs des secteurs sont-ils mobilisés pour atteindre cet objectif de parité?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, votre question souligne la problématique essentielle de la visibilité des artistes féminines en Fédération Wallonie-Bruxelles et plus particulièrement des autrices, compositrices et interprètes musicales. Le rapport de la plateforme Scivias constitue un outil important d'objectivation de la situation actuelle. Cette plateforme a été créée par Wallonie-Bruxelles Musiques (WBM), le Service des musiques au sein de l'Administration générale de la culture (AGC) et le Conseil de la musique.

Le dernier rapport, que j'ai eu l'occasion de détailler dans notre commission lors de sa publication cet été, fait état de 28 % d'artistes féminines sur les scènes des festivals d'été. La situation est très différente d'un festival à l'autre, mais ce chiffre est évidemment insuffisant. Depuis la présentation, le 24 septembre 2020, du premier rapport complet, mon cabinet est en contact régulier avec les coordinatrices de la plateforme pour l'accompagner dans sa structuration. Dans ce cadre, j'ai dégagé un financement structurel de 30 000 euros par an.

À la lecture des travaux menés par Scivias, ma détermination à œuvrer à une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes dans le secteur des arts de la scène en Fédération se trouve renforcée. Les repères que nous avons introduits pour l'égalité dans le décret du 2 décembre 2021 modifiant le décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène en vue d'encadrer les procédures de recrutement aux fonctions de direction et dans le décret du 20 juillet 2022 modifiant le décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène constituent un premier pas pour accompagner la prise de conscience et l'évolution des mentalités en cours dans le secteur.

Les biais de genre qui parcourent transversalement notre société, et donc aussi le secteur culturel, renvoient souvent aussi à un déficit de sentiment de légitimité chez les porteuses de projet elles-mêmes. En raison de ce qu'on appelle également le «syndrome de l'imposteur», à compétences égales, une femme aura moins tendance qu'un homme à postuler à un poste donné, car elle estimera ne pas disposer de l'intégralité des compétences reprises dans l'offre d'emploi.

À ce propos, je m'en voudrais de ne pas mentionner le projet Mewem, une initiative de l'Union européenne qui vise à lancer un programme de mentorat féminin pour les jeunes professionnelles de l'industrie musicale et qui met en relation une porteuse de projet émergente avec une professionnelle expérimentée, entrepreneuse ou dirigeante, qui l'accompagne pour une durée de six mois à un an. La mentore transmet son expérience et son savoir pour renforcer la posture de la mentorée et rendre pérenne son entreprise. Ce programme a pris fin l'année dernière au niveau européen, mais la coordinatrice du projet Scivias entend prolonger l'initiative en Fédération à la suite du grand succès rencontré. Un rendez-vous s'est tenu avec mon cabinet le 9 mai dernier et j'ai débloqué 30 000 euros pour relancer ce programme qui, après évaluation, pourrait être pérennisé dans le cadre du prochain contrat-programme du Conseil de la musique.

Enfin, en tant que ministre des Droits des femmes, j'accompagne également des projets visant une meilleure représentativité des femmes dans le secteur musical grâce à l'appel à projets Alter Égales. Il s'agit des festivals Bru.X.elles, Les Équinoxes ou encore des ateliers «Il était une fois des femmes dans le secteur des musiques actuelles». Ces initiatives, qui émanent directement du secteur, visent à briser les plafonds de verre, à objectiver les biais de genre et à outiller et rendre plus visibles les créatrices et les porteuses de projet. Je suis persuadée que ces initiatives contribueront à faire évoluer le secteur des musiques en Fédération. C'est pourquoi je continuerai à les accompagner et à les soutenir avec force et détermination.

**Mme Hélène Ryckmans (Ecolo).** – Madame la Ministre, votre réponse permet de faire le tour des actions déjà menées et de celles qui pourraient l'être davantage. Vous avez identifié dans les décrets les modalités qui accompagnent la prise de conscience des opérateurs. Il était très important de trouver les mécanismes adéquats et de continuer à démonter les stéréotypes de genre qui sont à l'œuvre, dans ce secteur comme dans d'autres.

Des actions sont notamment menées par la plateforme Scivias et elles pourraient être pérennisées dans le cadre du contrat de gestion du Conseil de la musique. Cela veut dire qu'une prise de conscience s'installe dans les instances, ce qui est d'une grande importance. En effet, cela évite que les structures mènent seulement des actions individuelles, avec le risque qu'elles s'épuisent. Il est important qu'elles

soient accompagnées et que les initiatives soient pérennisées par le biais d'un contrat ou d'un cadre très ferme. Ce sont les outils pertinents pour faire avancer et faire durer ces actions.

### ***1.37 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Lutte contre les agressions sexuelles sur les lieux festifs»***

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Madame la Ministre, cet été, une bénévole du festival Couleur Café a été victime d'une agression sexuelle alors qu'elle dormait dans sa tente. L'une de ses amies, qui avait été confrontée aux mêmes agresseurs, lui est venue en aide avec quelques amis. Je vous avais déjà rapporté les faits à l'époque, mais les violences sur les lieux festifs font malheureusement régulièrement l'actualité. Trop de femmes sont encore confrontées à des violences ou à des actes de harcèlement sexiste ou sexuel dans les lieux festifs, en particulier lors des festivals. Dans une enquête réalisée en 2018 pendant les festivals, une femme sur six déclarait avoir été victime de harcèlement ou de violence sexiste ou sexuelle lors d'un festival au cours des trois années précédentes.

Cet été, des organisateurs de festival ont tenté de prendre des mesures pour lutter contre ces agressions. Au Festival de Dour, il était possible de s'adresser à des personnes-ressources identifiables grâce à une casquette orange. Le festival Les Ardentes a quant à lui collaboré avec une association locale, le Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE). Chacun y va donc de son initiative, sans réflexion globale ou moyens conséquents débloqués, ce qui limite au final la portée des actions de ce type.

Le Plan «SACHA» (*Safe attitude* contre le harcèlement et les agressions) a vu le jour en 2018. Il articule le travail de prévention sur trois axes: une formation pour les organisateurs de festivals et les bénévoles, la sensibilisation du public grâce à de nombreux visuels et, si nécessaire, la présence physique de psychologues pour les personnes agressées. Malheureusement, une seule employée à temps plein et une autre employée à mi-temps travaillent à la mise en œuvre de ce Plan «SACHA», alors que la Fédération Wallonie-Bruxelles dénombre plus d'une centaine de festivals qui ont lieu en grande partie l'été.

À la fin du mois de juillet, vous nous avez indiqué que la convention soutenant le Plan «SACHA» prendrait fin en 2022 et serait *a priori* renouvelée. Vous avez ajouté que vous étiez en train d'étudier avec l'opérateur les possibilités d'amplification du dispositif, ce qui impliquerait un accroissement du soutien financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Rappelons aussi que prévenir la violence sur les lieux festifs fait partie des objectifs fixés par le Plan «Droits des femmes» dont vous êtes responsable.

Dès lors, avez-vous comptabilisé les agressions qui ont eu lieu dans les festivals cet été? Quels sont les festivals qui ont bénéficié des mesures prévues par le Plan «SACHA» et de quelle manière? Avez-vous décidé d'amplifier ce dernier? Si oui,

avec quels objectifs, quels moyens et quels engagements supplémentaires? Envisagez-vous d'étendre ce plan à d'autres lieux festifs que les festivals? Il me semble que vous avez formulé cette intention lors de précédentes interventions. Enfin, avez-vous envisagé d'autres pistes pour prévenir la violence sur les lieux festifs?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, le Plan «SACHA» me tient particulièrement à cœur. Je profite donc de votre question pour réaffirmer mon soutien à cette initiative portée par l'asbl Z!, chargée également du festival Esperanzah!.

Mon cabinet et la Direction générale de l'égalité des chances évaluent actuellement la demande chiffrée du Plan «SACHA». Je n'ai pas encore arrêté le montant de la future convention qui prendra cours en 2023, car l'opérateur a reçu un soutien complémentaire de 100 000 euros par le biais de l'appel à projets «*equal.brussels*». Cette nouvelle donnée nécessite que l'opérateur mette à jour sa note budgétaire. Sachez que j'ai inscrit sur mon enveloppe de politiques nouvelles pour 2023 des montants complémentaires à même de renforcer mon soutien au Plan «SACHA». La décision sera prise en concertation avec l'opérateur lors d'une réunion du comité d'accompagnement qui rassemble des membres de mon cabinet, de l'Administration générale de la culture (AGC) et de la Direction générale de l'égalité des chances.

Les chiffres concernant les actions menées en 2022 nous seront communiqués dans le rapport d'activité que l'opérateur remettra à la fin de l'année. Je peux néanmoins vous dire que le Plan «SACHA» a accompagné les événements suivants en 2022: le Chouette Festival, le festival Les Équinoxes, Esperanzah!, les 24h Vélo de Louvain-la-Neuve et le Jyva'Zik. Les opérateurs du Plan «SACHA» travaillent déjà sur d'autres terrains que celui des festivals, dans le monde de la nuit notamment, au travers de formations données à des gérants d'établissement de l'horeca.

Au-delà de ce plan, plusieurs de mes actions contribuent à prévenir et combattre les violences en milieu festif. À titre d'exemple, en 2023, la Fédération Wallonie-Bruxelles lancera une campagne de sensibilisation aux rapports de pouvoir et aux stéréotypes de genre. En effet, la déconstruction des stéréotypes de genre est un préalable indispensable à la diminution des violences faites aux femmes. Ensuite, nous avons reconnu et subventionné les cinq collectifs «Violences» pour une durée de cinq ans. Pour rappel, la lutte contre les violences sexuelles est une des quatre formes de violence qui doit être visée par l'action de ces collectifs. Par ailleurs, ma collègue Valérie Glatigny et moi-même avons renforcé notre soutien à SOS Viol. Nous avons en outre financé l'application App-Elles. Enfin, pour que ces outils soient connus, la Direction générale de l'égalité des chances œuvre régulièrement à la visibilité des lignes d'écoute, tchats et applications auxquels peuvent s'adresser les témoins et les victimes.

Toutes ces initiatives qui visent à rendre les lieux festifs plus inclusifs et plus sécurisés pour toutes et tous doivent être soutenues et pérennisées, car elles permettent un accès à la culture au plus grand nombre dans de meilleures conditions.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Madame la Ministre, j’entends que ce dossier vous tient particulièrement à cœur. Toutefois, on ne peut que s’étonner de la différence entre le nombre de femmes qui subissent des agressions sexistes sur les lieux festifs et le nombre d’employées – deux, dont l’une à mi-temps – travaillant à la mise en œuvre du Plan «SACHA». Les initiatives de ce genre sont très positives, mais sans un budget nettement plus élevé, il sera difficile d’agir comme il se doit sur tous ces lieux. Je regrette que vous n’ayez pas partagé davantage d’informations sur les budgets supplémentaires qui pourraient être dégagés dans le cadre de ce plan. En tout cas, je ne crois pas que cette association devrait recevoir moins d’argent en raison du fait qu’elle a été financée par un autre niveau de pouvoir à hauteur de 100 000 euros. Il faudrait à tout le moins en discuter avec l’opérateur concerné.

Il est très important de travailler au cœur même des lieux festifs: nous avons tous une connaissance qui a vécu une agression et n’a pas su à qui s’adresser. Il y a peu, une mère de famille a ainsi été accompagnée à La Louvière par Marianne, le mouvement des femmes du PTB. Sa fille avait été droguée dans un festival. Il a fallu plusieurs jours à cette dernière pour comprendre où elle devait se présenter pour faire des tests. Il était alors trop tard pour prouver l’agression. Malheureusement, ces histoires sont connues. Dans d’autres pays comme l’Espagne, les moyens mobilisés ont prouvé leur efficacité. C’est en assurant de la présence sur les lieux festifs et en procédant à des investissements conséquents qu’ils ont diminué le nombre d’agressions et accru la protection des femmes.

## 2 Ordre des travaux

**Mme la présidente.** – Les questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, de M. Benoît Dispa, intitulées «Pauvreté infantile» et «Réévaluation de l’enveloppe dédiée à la réforme du statut de l’artiste», de M. Jean-Pierre Kerckhofs, intitulée «Offre de stages à l’approche des vacances de la Toussaint», de M. François Desquesnes, intitulée «Impact de la décision fédérale relative à la réduction du crédit-temps pour prendre soin de ses enfants», de M. Charles Gardier, intitulée «Commission fédérale liée à l’élaboration du statut d’artistes», de M. François Bellot, intitulée «Soutien aux petites librairies émergentes», de M. Laurent Devin, intitulée «*Digital Services Act* (loi sur les services numériques, DSA) – mise en place d’un *Digital Service Coordinator*», de Mme Jacqueline Galant, intitulées «Apparition du père Fouettard dans le paysage médiatique francophone» et «Impact de la crise énergétique sur les radios francophones», et de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Participation politique des femmes», sont retirées.

La question orale de Mme Rachel Sobry à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Concrétisation du plan d'action de redéploiement des œuvres d'art de la Fédération Wallonie-Bruxelles», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h10.*